



► Compte rendu des travaux

8B

Conférence internationale du Travail – 113^e session, Genève, 2025

Date: 8 juillet 2025

Séance plénière: Forum de la Coalition mondiale pour la justice sociale ¹

Table des matières

	Page
Ouverture du forum.....	3
Focus sur les interventions clés – Salaires vitaux: Un moteur du développement social et économique.....	8
Conversations entre les partenaires – Promouvoir une transition juste par le dialogue social.....	13
Dialogue thématique interactif – Autonomiser les jeunes pour la justice sociale.....	23
Focus sur les interventions clés – Des entreprises responsables pour des sociétés inclusives et durables.....	25
Conversations entre les partenaires – L'économie des droits humains.....	30
Dialogue thématique interactif – Moteur du changement: L'IA au service de l'impact social.....	39
Clôture officielle.....	41

¹ Lien vers les enregistrements vidéo du Forum: [ILO Live – Forum annuel de la Coalition mondiale pour la justice sociale.](#)

Jeudi 12 juin 2025

Président: M. Moyo

Ouverture du forum ²

- Allocution de Gilbert F. Houngbo, Directeur général du BIT, coprésident du groupe de coordination
- Allocution de Luiz Marinho, ministre du Travail et de l'Emploi du Brésil, coprésident du groupe de coordination
- Allocution de Roberto Suárez Santos, secrétaire général de l'Organisation internationale des employeurs (OIE)
- Allocution de Luc Triangle, secrétaire général de la Confédération syndicale internationale (CSI)
- Allocution de Luis Rodolfo Abinader Corona, Président de la République dominicaine

Le Président de la Conférence déclare ouvert le Forum annuel de la Coalition mondiale pour la justice sociale en souhaitant la bienvenue aux participants. Le forum offre une occasion exceptionnelle de faire progresser la justice sociale au niveau mondial et marque une nouvelle étape pour la Coalition, en tant que plateforme vouée à l'action, au dialogue et aux interventions concrètes des partenaires. Mettant en avant l'importance de la participation, des échanges thématiques et des contributions apportées par plus de 350 partenaires, le Président note que le forum prendra la forme de tables rondes et de discussions dirigées par les partenaires et modérées par des personnalités renommées. Il souligne la nature inclusive de cet événement, qui regroupe les partenaires de la Coalition et les délégués tripartites de la Conférence internationale du Travail et auquel de nombreuses autres personnes ont été conviées.

Le Président invite le public à regarder une [vidéo](#) sur la Coalition.

M. Houngbo souhaite la bienvenue aux participants et note avec satisfaction l'enthousiasme et l'engagement croissants que suscite la Coalition. La sous-représentation des femmes sur le podium montre que nous sommes encore loin de la justice sociale; les efforts à faire pour y parvenir – en particulier pour assurer la pleine participation des femmes – relèvent de notre responsabilité partagée. Depuis son lancement en 2023, la Coalition s'est rapidement étoffée, tant par sa taille que par son action. Avec ses quelque 350 partenaires, elle témoigne d'un vaste consensus quant à l'urgence de faire progresser la justice sociale dans un contexte mondial marqué par l'incertitude. Pour produire des résultats, la Coalition doit aller au-delà du plaidoyer, et le forum vise justement à trouver des moyens de traduire nos discours en mesures concrètes. Plusieurs avancées ont été accomplies. Ainsi, en Inde, un forum régional sur les pratiques commerciales responsables a fait réaliser 10 études de cas. Au Congo, un projet pilote mené sous l'égide du Centre d'excellence sur les inégalités a réuni des partenaires sociaux et des organismes des Nations Unies pour élaborer des mesures cohérentes et coordonnées. Dix-huit pays se sont fermement engagés à accroître les investissements dans l'emploi et la protection sociale par l'intermédiaire de l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la

² Lien vers l'enregistrement vidéo de la séance: [ILO Live – Session d'ouverture du Forum annuel](#).

protection sociale à l'appui de transitions justes. M. Houngbo remercie les pays – comme l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suisse, la Finlande, le Japon et la France – qui ont fourni un appui financier et technique, notant que, grâce à ces contributions, des travaux ont pu être menés dans des domaines essentiels tels que la productivité et les salaires vitaux et qu'un appui opérationnel a pu être apporté au secrétariat de la Coalition. Il salue le rôle moteur joué par le Brésil et M. Marinho ainsi que les efforts déployés par le groupe de coordination de la Coalition pour fixer des orientations et maintenir l'élan. À l'avenir, la Coalition devra se concentrer davantage encore sur certains domaines prioritaires, notamment sur l'incidence de l'intelligence artificielle (IA). Selon le dernier rapport de l'Organisation sur l'IA générative, 25 pour cent des emplois – dans lesquels les femmes sont largement surreprésentées – sont menacés, ce qui montre bien que la justice sociale concerne le monde du travail, mais pas uniquement. Il est urgent de s'adapter aux défis et aux perspectives associés aux nouvelles technologies. La justice sociale va au-delà du monde du travail et nécessite la mise en œuvre d'une action collective. C'est en apprenant les uns des autres et en pratiquant l'autoréflexion, en prévision, en particulier, du deuxième Sommet mondial pour le développement social et de la Conférence internationale sur le financement du développement qui doit avoir lieu à Séville (Espagne), que nous bâtirons un monde meilleur.

M. Marinho souhaite la bienvenue aux participants au deuxième Forum annuel de la Coalition mondiale pour la justice sociale et se dit fier de ce que le Brésil assure la coprésidence du groupe de coordination de la Coalition. Lancée l'année précédente, dans la même salle, par le Président Lula, la Coalition a été créée pour faire en sorte que la justice sociale soit placée au cœur du développement durable – comme un pilier central, plutôt que comme un complément, du programme d'action mondial. Quatre grands objectifs guident le Brésil dans son engagement: réformer la gouvernance économique pour privilégier une croissance inclusive et durable; favoriser une participation inclusive en travaillant conjointement à l'élaboration de solutions; faire en sorte que la transition climatique et la transition du travail s'accompagnent de la création d'emplois décents; réaffirmer que le dialogue social est nécessaire au consensus et permet d'assurer la légitimité de l'action menée. Ces principes régissent l'approche suivie par le Brésil alors que l'ambition portée par la Coalition commence à se concrétiser en 2025 et que la mise en œuvre des interventions clés progresse aux niveaux national, régional et mondial. Plus de 500 parties prenantes ont participé aux réunions récemment tenues dans le cadre de la Coalition, ce qui témoigne de l'ampleur de la mobilisation. L'approche suivie est résolument souple et inclusive, tous les partenaires étant encouragés à participer en mettant à disposition leurs compétences, en apportant un financement, en menant des activités de plaidoyer ou en partageant leur expérience. Les deux plus grandes banques publiques brésiliennes – Caixa Econômica Federal et Banco do Brasil – ont rejoint la Coalition, venant renforcer l'action menée par le gouvernement pour obtenir des résultats concrets pour les personnes et les collectivités. Si l'adhésion à la Coalition se fait sur la base du volontariat, cette démarche témoigne d'une volonté réelle de s'entraider et d'agir collectivement. L'orateur salue le rôle moteur joué par le Directeur général du BIT, qui a mobilisé des centaines de partenaires pour donner corps à la vision fondatrice de l'Organisation, à savoir assurer la paix grâce à la justice sociale et au travail décent. Concernant la question des salaires décents, il note que les salaires réels ont certes augmenté, notamment dans les pays en développement, mais que trop de travailleurs sont encore insuffisamment payés. Il ne s'agit pas uniquement d'une question de justice: le versement de salaires décents constitue un puissant moteur du développement. Le Brésil, sous la direction du Président Lula, favorise des politiques visant à accroître le pouvoir d'achat et à faire reculer la pauvreté et les inégalités. L'orateur conclut en réaffirmant l'attachement du Brésil au multilatéralisme et en souhaitant aux participants un forum productif.

M. Suárez Santos réaffirme le ferme soutien des employeurs au multilatéralisme, à des institutions internationales efficaces et à des partenariats modernisés, expliquant que c'est cet engagement en faveur d'une coopération concrète qui a conduit l'Organisation internationale des employeurs (OIE) à rejoindre la Coalition. Dans une période d'incertitude généralisée, de transformation technologique et de défiance croissante à l'égard des institutions, il faut pouvoir disposer de structures souples et réactives qui restent proches des gens et de leurs besoins. Il exprime ses sincères remerciements au Directeur général du BIT et à son équipe – en particulier à la Directrice générale adjointe – qui ont fait d'une ambition de campagne une initiative dynamique dont l'ampleur ne cesse de croître. Malgré les réserves que les employeurs ont émises au départ, l'orateur prend acte de l'évolution de la Coalition, qui gagne en professionnalisme et en ambition, saluant les contributions du groupe de coordination, en particulier du membre malaisien de l'OIE qui le copréside. Il souligne la nécessité de démontrer clairement l'intérêt que revêt la Coalition pour le monde de l'entreprise, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), et présente trois grandes priorités. Premièrement, il salue les 14 interventions principales, dans lesquelles le développement des compétences – eu égard en particulier à l'IA et à la transformation numérique – est présenté comme la première priorité. Deuxièmement, il met en avant la nécessité d'adopter un programme d'amélioration de la productivité qui puisse aider les travailleurs à sortir de l'informalité. Troisièmement, il appelle à redoubler d'efforts pour faire progresser l'égalité des chances, améliorer l'accès au crédit et mettre en place des systèmes de protection sociale durables. Il réaffirme le caractère central du dialogue social, soulignant la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles des organisations d'employeurs et de travailleurs, gage d'une participation effective. Par ailleurs, il appelle l'attention sur les difficultés auxquelles se heurtent les entreprises de nombreux pays en raison de la faiblesse des institutions et du poids de la réglementation, faisant valoir qu'un environnement favorable aux entreprises est essentiel pour l'innovation, la croissance et la création d'emplois. Faisant observer que l'existence d'entreprises durables est indispensable au travail décent, il appelle à un soutien accru à l'entrepreneuriat et au développement des micro, petites et moyennes entreprises. Réaffirmant la volonté de l'OIE de contribuer à l'adoption de propositions concrètes, il invite les employeurs à participer à des initiatives en faveur par exemple de salaires vitaux ou de pratiques commerciales responsables. La Coalition, insiste-t-il, n'est pas un cadre de négociation, mais de collaboration et d'action. Si le niveau d'ambition et d'engagement le permet, elle peut offrir des solutions aux défis mondiaux auxquels font face les entreprises.

M. Triangle exprime son soutien ferme et de principe à la Coalition, la décrivant comme une réponse nécessaire et urgente aux crises interdépendantes de notre temps – conflits armés, urgence climatique, instabilité géopolitique et inégalités croissantes. Il remercie le Directeur général du BIT, le Président Silva, le ministre Marinho et tous les partenaires d'avoir lancé cette initiative et insiste sur le fait que la justice sociale et la paix ne sont pas des éléments accessoires dont on peut se passer, mais des composantes fondamentales du développement durable et de la prospérité partagée. Dans un contexte de disparités économiques, d'insécurité alimentaire, de rétrécissement de l'espace démocratique et de menaces croissantes sur les droits humains et des travailleurs – qui touchent en particulier les femmes, les enfants et les populations marginalisées –, l'orateur souligne la nécessité d'une action ambitieuse et coordonnée à l'échelle mondiale. Il réaffirme l'engagement total du mouvement syndical mondial en faveur de la Coalition et souligne trois domaines d'intervention prioritaires que la CSI codirige: 1) promouvoir une économie des droits humains; 2) garantir à tous un salaire vital; et 3) renforcer le dialogue social afin de promouvoir une gouvernance efficace. En ce qui concerne l'économie des droits humains, l'orateur insiste sur la nécessité de placer les droits des travailleurs au cœur de la politique économique et appelle à une réforme du commerce

mondial, de l'investissement et des systèmes financiers afin de dépasser l'austérité et d'investir dans les services publics, le travail décent et la cohésion sociale. Il indique que la prochaine Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra à Séville et le deuxième Sommet mondial pour le développement social seront des moments propices à la création d'une dynamique. En ce qui concerne le dialogue social, il met en garde contre l'érosion des droits des travailleurs due à l'essor du numérique et à la gestion par les algorithmes et met en avant la nécessité de préserver la négociation collective et la représentation des travailleurs. Le dialogue social, insiste-t-il, doit être considéré comme un pilier d'une gouvernance démocratique et efficace. Pour ce qui est des salaires vitaux, l'orateur salue les efforts déployés à l'échelle mondiale et souligne la nécessité d'un alignement sur les normes de l'OIT, fondé sur la négociation collective, les indices du coût de la vie et la convergence des salaires afin d'éviter les approches disparates. Il prie instamment les gouvernements et les employeurs d'étendre la couverture du salaire minimum et de garantir à tous un salaire décent. En conclusion, l'orateur fait observer que la Coalition constitue un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme et une réponse juste à l'insécurité et aux inégalités dans le monde. Il affirme que le mouvement syndical est prêt à travailler avec tous les partenaires pour défendre la démocratie, faire progresser la justice sociale et mettre l'action collective au service d'un véritable changement.

M. Abinader Corona réaffirme l'engagement ferme et concret de son gouvernement en faveur de la justice sociale, qu'il considère comme une condition essentielle du développement durable, de la paix et de la légitimité démocratique. En tant que représentant d'un pays qui place la dignité humaine et l'inclusion au cœur de ses politiques publiques, il souligne que la justice sociale ne doit pas rester un principe abstrait, mais doit se traduire par des résultats concrets: des salaires décents, des conditions de travail sûres et salubres, ainsi qu'un accès universel à la protection sociale, à une éducation de qualité et à des débouchés. Le droit au travail est bien davantage qu'une simple préoccupation économique: c'est une question de dignité, d'identité et de progrès sur le plan collectif. L'unité, le dialogue et le respect mutuel doivent servir de fondement pour bâtir la cohésion sociale. Il attire l'attention sur la réforme des salaires récemment adoptée en République dominicaine et fait observer que le salaire minimum a augmenté de plus de 60 pour cent en valeur nominale et de près de 25 pour cent en valeur réelle, couvrant désormais une proportion conséquente d'un panier de produits de consommation de base. L'orateur met en lumière d'autres résultats obtenus sur la voie d'un développement inclusif: le nombre d'emplois formels a atteint le chiffre record de 5,1 millions, et 46,6 pour cent de l'emploi total relève du secteur formel – le taux le plus élevé de l'histoire du pays. En outre, les femmes représentent pour la première fois plus de la moitié des travailleurs de l'économie formelle. L'orateur explique que la formalisation est encouragée au moyen de mesures incitatives, selon une vision dans laquelle l'État est considéré comme un catalyseur. Il revient sur le programme plus large de son gouvernement en matière de politique sociale, et notamment sur la couverture santé universelle, dont bénéficient aujourd'hui plus de 97 pour cent de la population, ainsi que sur d'importants investissements réalisés dans l'éducation et la formation professionnelle. L'élargissement des institutions de formation technique, des campus universitaires et des écoles polytechniques renforce l'employabilité et ouvre des perspectives pour l'avenir. Ces efforts conjugués ont contribué à hisser près de la moitié de la population dans la classe moyenne et à faire reculer la pauvreté – y compris extrême – à un niveau historiquement bas. La République dominicaine soutient les objectifs prioritaires de la Coalition, notamment le renforcement du dialogue social, une transition juste vers des économies durables, des entreprises qui se comportent de façon responsable et l'intégration des droits humains dans les cadres de politique économique. En gage de la forte mobilisation du pays au niveau régional, le pays accueillera la prochaine

Réunion régionale des Amériques. Pour conclure, définir les grandes orientations de la justice sociale n'est pas seulement un impératif politique et éthique – c'est un investissement stratégique en faveur d'une paix durable, de la légitimité démocratique et d'une prospérité partagée. L'orateur estime qu'il n'y a pas de meilleure politique économique qu'un peuple qui travaille et appelle tous les partenaires à œuvrer de concert pour garantir à tous l'accès à des débouchés, à des droits et à une vie digne.

Focus sur les interventions clés – Salaires vitaux: Un moteur du développement social et économique ³

Modératrice

- Sharanjit Leyl

Invités

- Firmin Ayessa, ministre d'État, ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale, République du Congo
- Yolanda Díaz Pérez, deuxième vice-présidente, ministre du Travail et de l'Économie sociale, Espagne
- Sonya Mohamed Abdulla Janahi, vice-présidente pour l'Asie, Organisation internationale des employeurs (OIE)
- Anselme Amoussou, secrétaire général, Confédération des syndicats autonomes du Bénin
- Jeremy Farrar, directeur exécutif, scientifique en chef, Organisation mondiale de la Santé (OMS)
- Bettina Schaller, vice-présidente senior, directrice des affaires publiques, groupe Adecco

La modératrice ouvre la table ronde en souhaitant la bienvenue aux participants, et elle présente la discussion, qui s'inscrit dans le cadre du forum annuel de la Coalition. Elle rappelle que la question des salaires vitaux fait partie des 14 interventions clés de la Coalition et souligne son importance pour un développement inclusif et une mondialisation équitable. Elle précise que cette session sera l'occasion de découvrir les initiatives prises par les partenaires pour mettre en place des salaires vitaux et qu'elle fournit un exemple de l'approche intersectorielle et pratique à l'honneur au sein de la Coalition.

M. Ayessa relève que le Congo a été choisi comme pays pilote en Afrique pour la mise en œuvre de l'intervention clé de la Coalition sur les inégalités. Il souligne que son pays s'est mis à pied d'œuvre pour participer aux travaux en question et finalise un plan d'action national axé sur la justice sociale, qui vise dans un premier temps à réduire les inégalités salariales et augmenter le salaire minimum. La collecte de données et la réalisation d'enquêtes permettent de mieux cerner les secteurs à bas salaires, afin d'orienter les réformes en faveur de l'équité salariale et de la justice sociale. Parmi les réformes législatives en cours au Congo, on peut citer l'élaboration d'un nouveau Code du travail révisé et d'une grille salariale actualisée pour la fonction publique, qui tiennent compte dans un cas comme dans l'autre des conditions de travail réelles. La phase suivante du plan sera axée sur la réduction des inégalités d'accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat grâce au renforcement du dialogue social et à l'amélioration des capacités institutionnelles, en particulier au sein de l'inspection du travail. La stratégie nationale repose sur deux piliers essentiels, à savoir l'amélioration des politiques et programmes publics visant à promouvoir un travail décent et des salaires équitables dans les secteurs public et privé, et l'extension de la protection sociale à l'ensemble des travailleurs, y compris ceux de l'économie informelle, qui représentent plus de 85 pour cent de la main-d'œuvre. Pour être efficace, une réforme doit s'appuyer sur une gouvernance inclusive et sur la participation de toutes les parties prenantes.

³ Lien vers l'enregistrement vidéo de la séance: [ILO Live – Focus sur les interventions clés – Salaires décents: Un moteur du développement social et économique.](#)

Au Congo, les décisions sont prises dans le cadre d'un dialogue tripartite véritable entre le gouvernement, les employeurs et les travailleurs, auquel s'ajoutent les contributions de la société civile et des partenaires de développement. Cette approche est en cours de développement dans le but d'aboutir à la création d'un modèle tripartite «plus». L'orateur estime que la Coalition représente une plateforme essentielle sur les plans technique, institutionnel et diplomatique, à l'appui des programmes nationaux pour la justice sociale. Elle joue un rôle inestimable en facilitant l'apprentissage par les pairs et la mise en relation avec des partenaires internationaux et financiers. Deux éléments essentiels sont à retenir de l'action menée actuellement par le Congo: l'importance cruciale des données salariales et la nécessité d'indexer les salaires sur le coût de la vie, malgré les difficultés associées à l'exercice. M. Ayessa conclut en appelant à agir avec audace face aux difficultés et réaffirme que le Congo est résolu à promouvoir la justice sociale en s'appuyant sur la coopération, la définition d'objectifs ambitieux et la mobilisation collective.

M^{me} Díaz Pérez souligne que l'expérience de l'Espagne montre comment des politiques du travail progressistes, fondées sur un dialogue social tripartite, peuvent réduire les inégalités et promouvoir la justice sociale. L'oratrice déclare qu'il est indispensable de défendre le travail décent pour construire des sociétés plus égalitaires, en particulier dans un contexte marqué par une montée des inégalités. En Espagne, la décision de relever le salaire minimum légal de 61 pour cent en cinq ans est une mesure clé qui a permis de réduire les inégalités, d'atteindre des niveaux d'emploi record – y compris chez les femmes – et de renforcer l'inclusion sociale. Le salaire minimum s'est révélé extrêmement utile pour lutter contre la pauvreté au travail, stimuler l'économie et relever les salaires de manière plus générale. L'oratrice explique que cette stratégie, associée à des réformes de la législation du travail visant à favoriser la stabilité de l'emploi et les mesures de protection contre la crise, a permis à l'Espagne de connaître une forte croissance économique et de renforcer la cohésion sociale. Il en est notamment résulté une réduction de l'écart salarial entre les femmes et les hommes de 22 pour cent, des augmentations de salaire pour les travailleurs à faible revenu et des gains importants pour les jeunes travailleurs. L'oratrice présente le salaire minimum comme la meilleure politique féministe adoptée par l'Espagne, car ce sont les femmes – surreprésentées dans les secteurs à bas salaire – qui en bénéficient le plus. L'Espagne a également mis en place des règles de transparence, des plans obligatoires en matière d'égalité au niveau des entreprises et un outil public permettant de déterminer la valeur des emplois et de mettre en lumière les écarts salariaux non justifiés. L'oratrice réclame une meilleure formation en matière de négociation collective et engage instamment les employeurs et les syndicats à lutter contre la sous-évaluation systématique des emplois traditionnellement occupés par des femmes, en particulier dans les secteurs des soins à la personne et des services sociaux – des emplois essentiels et pourtant toujours sous-payés. Elle aborde quatre éléments supplémentaires. Premièrement, l'Espagne défend l'idée que le travail et la pauvreté ne devraient jamais aller de pair, et que le travail décent doit permettre d'échapper à la pauvreté. Deuxièmement, en Espagne, une commission d'experts contribue à la prise des décisions relatives à la fixation du salaire minimum, en fournissant des données fondées sur les faits. Troisièmement, les marges bénéficiaires des entreprises sont désormais communiquées à plus de 5 000 unités de négociation, afin que les négociations salariales se fassent en connaissance de cause. Quatrièmement, l'Espagne travaille actuellement à l'élaboration d'une réforme législative qui doit permettre de fixer de façon permanente le niveau du salaire minimum à 60 pour cent du salaire médian. L'oratrice conclut en affirmant que la réduction des inégalités est un choix politique et une question de droits, et elle salue le rôle de la Coalition en tant que plateforme clé pour l'édification de sociétés plus justes et plus inclusives, où aucun travailleur ne connaîtra plus la pauvreté.

M. Amoussou souligne que le débat qui a cours aujourd'hui au niveau international sur le salaire minimum, le salaire décent et le salaire vital doit être mis en relation avec un problème fondamental, qui n'a pas encore trouvé de solution et qui affecte les marchés du travail, sous une forme particulièrement aiguë en Afrique. Sur le continent, en effet, beaucoup de travailleurs sont pauvres, alors même qu'ils ont un emploi. Dans un contexte où ils ne sont souvent pas reconnus et où la liberté syndicale n'est pas assurée, les syndicats sont bien en peine de lutter pour la justice salariale. L'orateur souligne qu'il est essentiel de renforcer les moyens d'action des syndicats, en aidant ces derniers à construire des alliances avec la société civile, afin qu'ils constituent un contrepoids véritable face au pouvoir politique et au pouvoir économique. L'augmentation des salaires constitue un outil important, mais qui ne suffit pas si l'inflation annule son effet. L'orateur recommande d'aborder le problème plus largement, en tenant compte de la protection sociale, de l'assurance maladie et d'autres prestations qui contribuent à élever le niveau de vie et réduire la dépendance au salaire. Il souligne en outre qu'il est nécessaire de disposer de données fiables sur la structure des salaires, des données qui font souvent défaut ou sont dissimulées lorsqu'elles mettent en lumière des réalités inconfortables, telles que les disparités salariales entre femmes et hommes. Il faut pouvoir s'appuyer sur un dialogue social sincère, associant toutes les parties prenantes, fondé sur le respect mutuel et adapté aux réalités nationales. L'intervenant souligne qu'il ne faut pas se contenter de reproduire les solutions vues ailleurs, sans tenir compte des réalités de chaque pays, par exemple le risque que l'automatisation fasse disparaître les emplois des travailleurs peu qualifiés. Il indique pour conclure que la justice salariale demande une transformation structurelle, des indicateurs sociaux plus solides et une extension de la couverture sociale, notamment dans les régions où l'emploi informel domine. La justice sociale ne doit pas être envisagée uniquement sous l'angle du revenu. C'est une notion qui a aussi à voir avec la dignité, l'inclusion et l'égalité des chances. L'orateur invite instamment les partenaires réunis au sein de la Coalition à montrer la voie à suivre pour renforcer la coopération, mieux faire entendre la voix des travailleurs et rééquilibrer le rapport de force entre les partenaires au dialogue tripartite, par une participation respectueuse, responsable et étayée par des données.

M^{me} Janahi, qui s'exprime au nom de l'OIE, dit appuyer pleinement l'accord tripartite sur le salaire vital conclu en février 2024, avec l'appui de l'OIT. Le consensus obtenu a permis une avancée importante en clarifiant deux principes essentiels, à savoir: premièrement que les salaires vitaux doivent répondre aux besoins des travailleurs et de leurs familles; et deuxièmement que les politiques salariales doivent assurer la viabilité des entreprises en tenant compte de la productivité et de la situation économique. Pour les employeurs, l'instauration de salaires vitaux est un processus complexe, qui doit reposer sur le dialogue social, se fonder sur des données précises et viser des objectifs réalistes. En outre, ces salaires doivent être établis en fonction de la productivité, et leur mise en place ne doit pas compromettre la survie des entreprises, notamment les PME, qui représentent plus de 90 pour cent des entreprises dans le monde. L'intervenante déclare que l'OIT doit jouer un rôle clé dans la définition d'un cadre crédible, transparent et consensuel sur la question du salaire vital. À cet égard, elle recommande la création d'une base de données sur les salaires, qui devrait fournir des informations sur la structure salariale, le coût de la vie et la réalité économique à l'échelon des pays. Ces éléments sont essentiels pour ne pas tomber dans les approches uniformes et pour parvenir à élaborer des solutions inclusives et adaptées aux différents pays. En outre, l'harmonisation et la cohérence sont vitales en la matière, car la multiplicité des règles et les contraintes qu'elles entraînent pèsent déjà lourdement sur les entreprises. Toute nouvelle norme tendant à introduire un salaire vital doit apporter une valeur ajoutée et ne pas créer de doublon ou de surcharge de travail pour les entreprises, notamment les PME. Les objectifs

relatifs au salaire vital ne doivent pas se transformer en un outil contraignant mais être envisagés comme une occasion de collaboration qui favorise le dialogue, la coopération et des résultats équilibrés pour tous. L'oratrice insiste sur le fait que la productivité doit augmenter en même temps que les salaires. Augmenter les salaires sans traiter les problèmes sous-jacents, tels que l'informalité, l'écart de productivité ou le manque de transparence, par exemple, nuirait à l'objectif visé en matière de travail décent. En conclusion, la voie à suivre passe par un dialogue social constant, une compréhension mutuelle et l'élaboration de politiques réalistes, fondées sur des données et tenant compte de la diversité des contextes nationaux et des capacités des entreprises.

M. Farrar souligne que la collaboration intersectorielle est impérative et urgente si l'on veut parvenir à la justice sociale, et il fait remarquer que des secteurs comme la santé, l'éducation, les systèmes juridiques, les droits humains et l'égalité des genres ont pour effet d'amplifier la cohésion sociale. La santé joue un rôle essentiel pour la justice sociale, comme l'a bien montré la pandémie, qui a mis en évidence des inégalités profondes, entre les pays et en leur sein. L'orateur appelle l'attention sur le poids des dépenses de santé, en particulier celles qui sont à la charge des patients, ainsi que sur la contribution sous-évaluée, et fournie gracieusement en général, des prestataires de soin informels, des femmes pour la plupart, un apport qui devrait être reconnu et valorisé. Le monde connaît aujourd'hui des bouleversements majeurs, notamment sur le plan géopolitique, démographique, climatique et technologique, qui ébranlent les modèles économiques et sociaux existants. Face à ces bouleversements, il faut agir en amont, plutôt qu'en réaction. L'orateur attire également l'attention sur la défiance croissante vis-à-vis des institutions et sur la nécessité pour des organisations telles que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'OIT de repenser leur rôle et d'agir avec honnêteté et humilité. Il engage aussi l'OIT à constituer une alliance élargie à d'autres domaines, tels que la santé et l'éducation, aux fins de la définition conjointe d'un nouveau contrat social. La justice sociale doit être au centre des stratégies de développement, et l'action en la matière doit être étayée par des travaux scientifiques et des données. En conclusion, l'orateur demande à l'ensemble des participants de veiller à ce que leurs déclarations louables débouchent sur des engagements concrets dans les douze mois à venir, et il réaffirme la volonté de l'OMS de collaborer aux travaux de la Coalition aux fins de l'action envisagée.

M^{me} Schaller indique que son entreprise, qui verse des salaires à près de 2 millions de travailleurs dans 60 pays, est fermement attachée au principe de salaires justes et décents et estime que la rémunération et la valeur du travail sont des éléments clés de sa mission. Elle se félicite de l'intérêt croissant suscité par la question du salaire vital, non seulement dans les cercles politiques, mais aussi au sein des conseils d'administration et des chaînes d'approvisionnement ou parmi les consommateurs. Elle souligne également l'importance de l'accord tripartite élaboré au sein de l'OIT, en signalant que celui-ci propose une définition claire du salaire vital, qui tient compte à la fois des besoins des travailleurs et de la viabilité des entreprises, et qui permettra à des sociétés comme Adecco de commencer à mettre au point des modèles cohérents en interne. Elle observe que, souvent, les structures salariales dépendent des conventions collectives, raison pour laquelle il est essentiel de bien comprendre les réalités locales. En outre, le groupe Adecco attend de l'OIT qu'elle propose une base de référence fiable et unifiée afin d'orienter les opérations de mise en œuvre. L'oratrice indique qu'il faudrait disposer de systèmes de données robustes, qui devraient s'appuyer notamment sur une base de données mondiale sur les salaires, coordonnée par l'OIT, ainsi que sur des statistiques de meilleure qualité au niveau national, un mécanisme devant permettre à cet égard de fournir des renseignements à l'échelle de l'entreprise. Il faut que les attentes soient réalistes, en particulier pour les PME. De même, toute initiative mondiale sur le salaire vital

doit être inclusive, non prescriptive et propre à soutenir la viabilité des entreprises. L'oratrice met l'accent sur l'importance du dialogue social, qui constitue l'outil le plus indiqué pour parvenir à des résultats équilibrés. Les salaires vitaux font désormais partie des priorités stratégiques du groupe Adecco, et l'entreprise est absolument déterminée à aller de l'avant en collaboration avec la fédération de la branche, à savoir la Confédération mondiale de l'emploi, avec l'OIE et avec les partenaires sociaux. Pour conclure, l'oratrice réaffirme la volonté d'Adecco de participer aux travaux de la Coalition, tout en soulignant que le moment présent marque une étape clé dans un voyage au long cours.

Conversations entre les partenaires – Promouvoir une transition juste par le dialogue social ⁴

Facilitateurs/Introduction

- Celeste Drake, Directrice générale adjointe, BIT
- Colin Jordan, ministre du Travail, de la Sécurité sociale et du Tiers Secteur, Barbade
- Sheena Mayers-Granville, directrice exécutive, Confédération des employeurs de la Barbade
- Antônio Lisboa, secrétaire aux relations internationales, Central Única dos Trabalhadores, Brésil (CUT Brasil)

Intervenants

- Luiz Marinho, ministre du Travail et de l'Emploi, Brésil
- Sandra Hassan, sous-ministre du Travail, Canada
- Andrés Romero Rodríguez, ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Costa Rica
- Yiannis Panayiotou, ministre du Travail et de l'Assurance sociale, Chypre
- Muhammadu Maigari Dingyadi, ministre du Travail et de l'Emploi, Nigéria
- Chaudhary Nadeem Aslam, secrétaire fédéral, ministère des Pakistanais de l'étranger et du Développement des ressources humaines, Pakistan
- Daniel Maurate Romero, ministre du Travail et de la Promotion de l'emploi, Pérou
- Bienvenido E. Laguesma, secrétaire du Travail et de l'Emploi, Philippines
- Issam Lahmar, ministre des Affaires sociales, Tunisie
- Mohammad Ali Mohseni Bandpei, vice-ministre chargé des affaires parlementaires, Iran
- Andy Ellul, secrétaire parlementaire chargé du dialogue social, Malte
- Burak Akçapar, ambassadeur et représentant permanent de la République de Türkiye auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- Oliver Röpke, président, Comité économique et social européen (CESE)
- Miloushka Sboui-Racamy, conseillère principale, Conseil économique et social de Curaçao, et membre du Bureau de l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS)
- Linda Kromjong, présidente, amfori
- Giovanni Pagani, responsable de l'action inclusive pour le climat, C40 Cities
- Ed Pomfret, directeur des Campagnes et du Plaidoyer, Oxfam

M^{me} Drake déclare que ces discussions entre les partenaires sont une étape essentielle dans la mise en œuvre de la Coalition mondiale pour la justice sociale, maintenant que la phase de conception de cette initiative est terminée. Elle souligne que les processus en faveur d'une transition juste doivent donner priorité aux personnes et aux droits, être inclusifs et être

⁴ Lien vers l'enregistrement vidéo de la séance: [ILO Live – Conversations des partenaires – Promouvoir une transition juste par le dialogue social](#).

fondés sur les principes du travail décent, de l'égalité et de la protection sociale. Elle rappelle que la Coalition a été créée pour promouvoir des mesures concrètes et encourage les partenaires à se saisir de cette tribune pour proposer des contributions spécifiques. Elle insiste sur le rôle central que joue le dialogue social pour accompagner les transitions de manière juste et efficace et fait observer que le thème de la séance, à savoir l'économie des droits humains, témoigne de la nécessité de veiller à ce que les droits soient au cœur des décisions économiques. M^{me} Drake invite les partenaires à donner l'exemple et à orienter les travaux futurs de la Coalition par une collaboration et des engagements concrets.

M. Jordan souligne que la transition juste joue un rôle central dans le développement de son pays, qui est un petit État insulaire en développement caractérisé par une économie ouverte, une grande dépendance au tourisme et une forte exposition aux risques climatiques du fait de son emplacement géographique, dans la ceinture des ouragans de l'Atlantique. Cette transition juste, le pays l'envisage non seulement sous l'angle de la crise climatique, qu'il considère comme une menace existentielle, mais aussi comme un moyen de faire face à l'évolution rapide des technologies. Ces deux défis profondément interdépendants ont des incidences majeures sur le travail, les moyens de subsistance et la stabilité sociale. Pour les relever, la Barbade a adopté la «Déclaration of Mission Barbados», qui définit un cadre national en vue de faire du pays une société durable, prospère et inclusive. Sur les six missions qui y sont définies, deux sont mises en avant: l'une, présentée comme une riposte à la crise écologique, porte sur la dégradation de l'environnement, et l'autre cible les problèmes posés par les inégalités numériques et le retard technologique. Le gouvernement, qui dépeint la situation de la Barbade comme celle d'un pays tentant de fonctionner au mode analogique dans le monde numérique du XXI^e siècle, souligne la nécessité urgente d'une inclusion numérique. Ces missions ont été conçues collectivement grâce à une culture ancienne mais bien vivante du dialogue social. Bien qu'il ne constitue pas une obligation juridique, le partenariat social entre le gouvernement, les employeurs et les travailleurs est une pratique profondément ancrée à la Barbade. Tous les partenaires sociaux ont participé au processus qui a permis de cibler les problèmes du pays et de définir les missions, et qui a abouti à la signature conjointe de la déclaration le 1^{er} mai 2024. L'orateur souligne que ni l'action climatique ni la transformation technologique ne peuvent être couronnées de succès sans une large participation du public, des relations de confiance et un dialogue honnête et ouvert à tous. Il souligne en outre que le modèle du partenariat social permet à la Barbade de mobiliser sa population et de rendre l'action du pays conforme aux principes d'une transition juste. Pour conclure, M. Jordan réaffirme le plein engagement de la Barbade envers la Coalition et son intention de continuer à jouer un rôle actif, aux côtés des autres partenaires, pour relever les défis auxquels le monde fait face et réaliser l'objectif de la justice sociale pour tous.

M^{me} Mayers-Granville souligne que la transition vers des économies écologiquement durables constitue à la fois un défi décisif et une chance exceptionnelle. Elle réaffirme que le dialogue social joue un rôle central dans une transition juste et constitue non pas une condition facultative, mais un préalable incontournable pour parvenir à une gouvernance inclusive, à un climat de confiance et à des résultats concrets qui bénéficient à la fois aux travailleurs et aux entreprises. L'oratrice fait valoir que la Coalition est une plateforme essentielle pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) face à des problèmes mondiaux comme la pauvreté et l'informalité, et souligne que l'action climatique doit aller de pair avec la justice sociale et le développement d'entreprises durables. Du point de vue des employeurs, une transition réussie nécessite des politiques claires, des calendriers réalistes, des investissements dans l'innovation et les infrastructures et la participation active des partenaires sociaux à toutes les étapes. L'oratrice attire l'attention sur le manque d'inclusivité dans la gouvernance, en particulier dans le cadre des dialogues nationaux sur

l'action climatique et des stratégies de financement, dont les employeurs et les travailleurs sont souvent tenus à l'écart. Elle insiste pour que les employeurs et les travailleurs soient associés aux discussions sur les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les partenariats pour une transition énergétique juste. Évoquant en particulier la situation des petits États insulaires en développement comme la Barbade, elle met l'accent sur les risques accrus auxquels ces pays sont exposés en raison des chocs climatiques et de leur faible marge budgétaire. Dans de tels contextes, les transitions ne doivent pas alourdir le fardeau des micro et petites entreprises qui sont déjà mises à rude épreuve. Elles doivent au contraire leur être favorables et ne pas les exclure, moyennant des solutions adaptées et une collaboration entre les secteurs public et privé. Enfin, l'oratrice souligne l'importance du développement des compétences dans le cadre des transitions verte et numérique. Les employeurs sont prêts à soutenir les mesures en faveur de l'actualisation des compétences, mais doivent pouvoir s'appuyer sur des stratégies nationales solides et des partenariats éducatifs qui permettent de répondre aux besoins futurs du marché du travail. M^{me} Mayers-Granville conclut en appelant à la mise en place de cadres inclusifs qui donnent aux employeurs et aux travailleurs les moyens d'agir et garantissent que personne n'est laissé pour compte.

M. Lisboa fait observer que le monde est plongé dans une profonde instabilité, marquée par des conflits armés et l'intensification du changement climatique, et que ce sont les travailleurs les plus vulnérables, en particulier dans les pays du Sud global, qui en pâtissent les premiers. Dans ce contexte, il insiste sur le fait qu'une transition juste doit être au cœur des décisions mondiales concernant le changement climatique et reposer sur trois piliers interdépendants: le travail décent, la transition énergétique équitable et le droit au développement durable. Il préconise de rompre avec les modèles économiques extractifs du Sud global, qui sont axés sur la déforestation et l'exportation de matières premières, y compris renouvelables, sans que les populations locales en tirent profit. Trop souvent, la transition vers des énergies plus propres se fait au détriment des droits des travailleurs et du mouvement syndical, en particulier dans l'agriculture. L'orateur fait valoir que le droit à l'énergie doit être considéré comme un droit humain auquel un accès universel doit être garanti, au moyen d'une redistribution des modèles de production qui permette de rapprocher l'offre de la demande. Il insiste également sur la nécessité de lutter contre l'informalité, de renforcer les syndicats et de veiller à ce que les plans énergétiques nationaux matérialisent clairement les engagements en faveur d'une transition juste. Un dialogue social effectif et un financement solide et accessible, en particulier pour les pays vulnérables, sont indispensables pour y parvenir et donner concrètement effet aux politiques adoptées. Réaffirmant le rôle central du travail décent dans la gouvernance climatique, l'orateur invite tous les pays à traduire leurs engagements politiques en actes concrets. En conclusion, M. Lisboa dit que le monde se trouve à la croisée des chemins: soit la génération actuelle agit dès maintenant avec détermination pour faire face aux risques climatiques et sociaux, soit les générations futures subiront les conséquences de son inaction.

M. Marinho souligne que la transition vers des économies locales et durables offre une occasion historique de créer des emplois verts, d'améliorer les compétences de la main-d'œuvre et de promouvoir un modèle de développement plus inclusif et plus résilient. Sous la direction du Président Lula, le Brésil s'emploie résolument à faire en sorte que cette transition soit juste, c'est-à-dire qu'aucun travailleur, en particulier ceux des secteurs à fortes émissions de carbone, ne soit laissé pour compte. À cette fin, le pays renforce ses politiques publiques axées sur l'actualisation des compétences et le redéploiement des travailleurs grâce à des partenariats avec des universités et des centres de recherche. Des formations sont ainsi proposées dans les domaines des énergies renouvelables, du reboisement, de l'agriculture durable et de l'assainissement, secteurs qui présentent de nombreuses possibilités d'emplois

verts. L'intervenant met également l'accent sur la volonté du Brésil de promouvoir le dialogue social entre les gouvernements, les travailleurs et les employeurs, car il s'agit selon lui du fondement d'une transition énergétique inclusive. Une priorité essentielle est la sécurité et la santé au travail (SST), en particulier face à l'augmentation des risques liés au changement climatique, notamment aux chaleurs et à la pollution extrêmes; les normes sont en voie d'actualisation pour mieux protéger les travailleurs des secteurs les plus exposés. L'intervenant fait valoir que le changement climatique et la transformation numérique constituent un double défi qui exige l'adoption rapide de stratégies inclusives. Il propose quatre grands axes de travail: 1) répertorier les effets du changement climatique sur l'emploi et les revenus des groupes vulnérables; 2) définir des politiques nationales de justice sociale axées sur l'actualisation des compétences et les emplois verts; 3) établir des partenariats permettant de financer des initiatives en faveur d'une économie verte; et 4) renforcer la SST dans les secteurs touchés par le changement climatique au moyen d'une coopération technique internationale. La Coalition est une plateforme essentielle pour orchestrer une réponse mondiale et socialement juste au changement climatique, et le Brésil a décidé d'y contribuer activement. À cet égard, M. Marinho invite de nouveau tous les partenaires à Belém (Brésil) pour participer à la Conférence de Belém sur les changements climatiques (COP30), qui constituera une occasion unique de dialoguer et d'œuvrer pour progresser encore sur la voie d'une transition juste et du financement de l'action climatique.

M^{me} Hassan insiste sur l'importance d'une action collective et sur le fait que la prospérité économique à long terme passe par la mise en place de conditions de travail décentes et une coopération entre les travailleurs, les syndicats et les employeurs. Le Canada a créé un groupe consultatif dirigé par des syndicats qui est chargé d'aider les travailleurs, en particulier ceux des secteurs en déclin, à acquérir de nouvelles compétences adaptées aux besoins du marché du travail et à trouver des emplois de qualité dans une économie à faibles émissions de carbone. L'intervenante souligne que la démarche adoptée par le Canada donne la priorité aux groupes sous-représentés, notamment les femmes, dans les secteurs qui connaissent une pénurie de main-d'œuvre. L'apprentissage tout au long de la vie et les compétences fondamentales sont essentiels pour former une main-d'œuvre résiliente. Les considérations relatives au changement climatique sont désormais intégrées dans les politiques du travail, comme en témoigne la loi canadienne sur les emplois durables, dont l'objectif est de parvenir à une transformation équitable, inclusive et durable de tous les secteurs économiques. L'intervenante met en avant les investissements que son pays consacre à la formation professionnelle et sa détermination à garantir la sécurité et la santé sur les lieux de travail, notamment en améliorant la protection contre le stress thermique et en fournissant des équipements de protection mieux adaptés aux besoins de chacune et chacun. M^{me} Hassan conclut en soulignant qu'un dialogue social authentique et inclusif contribue à la construction d'un avenir du travail juste et décent et réaffirme la détermination du Canada à améliorer la vie des travailleurs dans le cadre d'une coopération mondiale.

M. Laguesma déclare que, aux Philippines, le dialogue social est une question de politique nationale. Inscrit dans la Constitution et la législation, ce dialogue est mis en œuvre au moyen de mécanismes tripartites nationaux, régionaux et sectoriels. L'intervenant, qui vient d'un pays vulnérable aux catastrophes naturelles, considère que la transition juste est essentielle au développement et à la justice sociale, en ce qu'elle permet de faire face non seulement aux effets du changement climatique, mais aussi à la restructuration économique et au passage à des technologies vertes. Il met en avant la loi de 2016 sur les emplois verts et le plan connexe de développement des ressources humaines, qui sont conformes au cadre d'action de l'OIT pour une transition juste et s'intègrent dans les stratégies nationales relatives au développement et au travail. L'intervenant décrit une approche englobant l'ensemble des

pouvoirs publics et de la société: elle associe les employeurs, les travailleurs, la société civile et les organismes publics. Les Philippines, pays pionnier dans le cadre de l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes, ont mis en œuvre des mesures en faveur d'une transition juste, y compris une aide à la transition des micro, petites et moyennes entreprises, une aide d'urgence à l'emploi et à la subsistance, ainsi que des programmes actifs du marché du travail. M. Laguesma réaffirme l'engagement résolu de son pays envers la Coalition et sa volonté de contribuer à ses travaux.

M. Romero Rodríguez relève que la Coalition, forte des diverses expériences de ses partenaires et de son rôle moteur dans le partage des connaissances et l'action commune, constitue une plateforme essentielle pour faire avancer des initiatives qui tiennent compte des priorités nationales et du besoin de justice sociale à l'échelle internationale. Abritant 6 pour cent de la biodiversité mondiale, le Costa Rica est déterminé à préserver ses ressources naturelles tout en faisant progresser la démocratie, la paix et l'inclusion sociale. L'intervenant souligne que, malgré des défis communs d'envergure mondiale, les institutions publiques ont l'obligation de promouvoir un développement inclusif, la protection de l'environnement et la paix sociale. Il explique comment le Costa Rica, par l'intermédiaire de son Conseil du travail, applique un ambitieux programme de travail décent axé sur la création d'emplois, le développement des compétences, l'inspection du travail et la réduction de l'informalité. Le pays met en œuvre une stratégie de valorisation du capital humain et une politique nationale de l'emploi fondée sur le tripartisme. L'intervenant souligne les efforts déployés en faveur d'une transition juste, notamment dans les domaines des emplois verts, des énergies propres et de la construction durable, ainsi que ceux visant à intégrer l'intelligence artificielle de manière à soutenir le travail humain, en particulier dans le cadre des programmes d'inspection du travail et d'emploi. M. Romero Rodríguez conclut en réaffirmant l'engagement du Costa Rica envers la Coalition et sa volonté de contribuer à cette initiative, en insistant sur l'importance d'entretenir un dialogue social solide pour parvenir à des accords qui débouchent sur des services accessibles et de qualité et d'améliorer les conditions de vie de tous.

M. Panayiotou félicite l'OIT d'avoir réuni divers acteurs dans une coalition mondiale au service de la justice sociale. Il souligne que le dialogue social tripartite est fortement ancré dans la tradition chypriote et présente un exemple récent d'efforts couronnés de succès: pour la première fois depuis son indépendance, le pays a atteint un taux d'emploi de 80 pour cent et a ramené le chômage à moins de 5 pour cent, atteignant ainsi le plein emploi. L'intervenant attribue ces résultats à des mesures ciblées en faveur de l'actualisation et du perfectionnement des compétences, en particulier dans les domaines des compétences vertes et des compétences numériques, où la participation à des initiatives d'apprentissage a augmenté de 742 pour cent en deux ans. Ces résultats sont le fruit d'une collaboration tripartite efficace rendue possible par l'autorité chargée du développement des ressources humaines, dont le comité directeur comprend des représentants de l'État, des employeurs et des salariés. Ce dialogue institutionnalisé a permis de mettre en place une collaboration en temps réel, de prendre des décisions fondées sur des données et de procéder à une planification commune. L'intervenant souligne combien il est important de s'attacher sans cesse à défendre les valeurs et principes portés par la Coalition et déclare avoir bon espoir que les défis futurs pourront être relevés grâce à un dialogue social renforcé. M. Panayiotou indique que son gouvernement est prêt à contribuer à l'intervention clé de la Coalition sur le dialogue social.

M. Maigari Dingyadi décrit la double approche adoptée par le Nigéria en matière de transition énergétique, qui allie abandon progressif des combustibles fossiles et diversification par le développement des énergies renouvelables. Étant donné que le secteur de l'énergie est la principale source d'émissions dans le pays, le Plan de transition énergétique 2021 fixe une

feuille de route fondée sur des données pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2060, moyennant des réductions ciblées dans les domaines de l'électricité, de la préparation des repas, des transports et de l'industrie. Conscient des répercussions sociales de ces changements, l'intervenant souligne l'importance d'assurer une transition juste pour les travailleurs et les populations concernés par cette évolution. Il présente brièvement les partenariats conclus avec l'OIT, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) afin d'élaborer un plan d'action en faveur d'une transition juste, et ajoute que l'OIT a également intégré le principe d'une transition juste dans les CDN révisées du Nigéria. Il fait valoir que, selon les prévisions, les politiques relatives à la production d'électricité pourraient créer 12 millions d'emplois nets entre 2020 et 2035, sans compter les possibilités d'emploi liées aux dispositifs solaires hors réseau, aux modes de cuisson propres et aux procédés de réduction des émissions de méthane. Des centres de formation professionnelle permettent déjà à des travailleurs, en particulier des jeunes, d'acquérir des compétences dans le domaine des énergies renouvelables et de bénéficier d'un appui à l'emploi indépendant. L'intervenant insiste sur la nécessité de faire participer les jeunes à l'action climatique, étant donné que plus de 60 pour cent de la population a moins de 25 ans. M. Maigari Dingyadi conclut en soulignant que, dans la nouvelle politique nationale pour l'emploi et les CDN du Nigéria, l'accent est mis sur la réalisation d'une transition juste, fondée sur le dialogue social et une approche englobant l'ensemble de la société, conformément aux objectifs de la Coalition. Cela témoigne de la volonté du Nigéria d'apporter une contribution forte à l'intervention clé de la Coalition sur une transition juste.

M. Aslam fait part de l'expérience acquise par le Pakistan dans la gestion d'une transition énergétique juste et explique que, pendant la crise énergétique de 2010-2013, le pays s'était appuyé sur des centrales à combustibles fossiles car des limites technologiques et financières entravaient le recours aux énergies renouvelables. Lorsque les conditions se sont améliorées, le pays a adopté une politique en faveur des énergies renouvelables, construit sa première centrale solaire et mis en place un système de comptage net pour encourager l'installation de panneaux solaires sur les toits. Ces mesures ont permis d'atteindre une capacité solaire de 5 000 mégawatts, produite principalement par les ménages et les industries. Les autorités ont également développé l'hydroélectricité en tenant compte des populations locales concernées, avec lesquelles elles ont négocié des accords fonciers et des mesures d'indemnisation. Le fait que la plupart des centrales fossiles soient détenues par l'État permet d'en échelonner la fermeture, tout en assurant la reconversion et le redéploiement des travailleurs. M. Aslam souligne la détermination du Pakistan à atteindre ses objectifs climatiques et réaffirme son soutien sans faille à la Coalition, précisant que son pays est prêt à contribuer activement à cette initiative en faisant part de son expérience et en veillant à ce que les populations concernées restent au cœur de la transition.

M. Maurate Romero dit que la transition juste représente un défi en matière d'inclusion, surtout pour les travailleurs pauvres, informels ou indépendants. Le registre national des travailleurs informels est selon lui un outil essentiel pour renforcer les politiques fondées sur des données et mener des interventions ciblées visant à étendre la protection sociale. L'intervenant signale l'existence de 98 instances de dialogue social dans son pays et reconnaît la nécessité de renforcer le mandat et les capacités institutionnelles du conseil tripartite national. Il invite l'OIT à définir des conditions minimales pour permettre un réel dialogue social, pratique qui devrait selon lui être institutionnalisée davantage, et estime lui aussi que des sujets comme le travail indépendant et le dialogue devraient se voir accorder une place centrale dans les discussions mondiales en vue de favoriser la formalisation et la recherche de consensus. M. Maurate Romero attire l'attention sur l'importante contribution du

gouvernement péruvien à la Coalition, notamment sur l'organisation d'une conférence internationale qui a réuni un large éventail de partenaires et abouti à l'adoption d'une déclaration ministérielle sur la justice sociale, signée par quatre ministres.

M. Lahmar explique que la Tunisie attache une grande importance au dialogue social, qu'elle considère comme l'un des fondements de la paix sociale, du développement et de la justice sociale. L'intervenant rappelle que le dialogue social est une pratique professionnelle établie depuis 1936 dans son pays, où il concerne à la fois les secteurs public et privé, et qu'il a permis de parvenir à des augmentations salariales et à une amélioration des conditions de travail. Le contrat social de 2013 a institutionnalisé le dialogue et, depuis 2017, un mécanisme structuré permet de gérer les consultations sur les questions sociales et économiques et de contribuer ainsi à assurer la stabilité. L'intervenant fait remarquer que la Tunisie utilise des indicateurs de justice sociale pour orienter son action et que, à titre de contribution au programme de la Coalition, elle a lancé une nouvelle initiative pilote qui vise à améliorer l'obtention de résultats mesurables. Ce projet repose sur une approche qualitative axée sur les citoyens et fondée sur quatre piliers: les droits humains universels, une redistribution équitable, la justice sociale et une transition juste. L'intervenant souligne que le pilier relatif à la transition juste concerne les mesures à prendre pour faire face aux répercussions que les grandes mutations à l'œuvre à l'échelle internationale, comme la mondialisation, l'évolution technologique et le changement climatique, peuvent avoir sur le bien-être des populations. Une équipe pilote composée de représentants du BIT, des pouvoirs publics, des partenaires sociaux et de la société civile a été créée pour mener à bien ces travaux. M. Lahmar insiste sur le fait que ces efforts nécessitent un dialogue social responsable et inclusif.

M. Mohseni Bandpei remercie l'OIT et les partenaires de la Coalition d'avoir créé une plateforme qui favorise la collaboration en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda du travail décent. Il souligne que l'Iran tient compte des objectifs de la Coalition dans le cadre de ses priorités nationales en mettant l'accent sur la réduction des inégalités, la reconnaissance des droits des travailleurs en tant que droits humains et la fourniture d'un meilleur accès à des possibilités d'emploi durable. Il décrit les efforts déployés par son pays pour lutter contre la discrimination, réduire les écarts salariaux et étendre la protection sociale aux groupes vulnérables, notamment aux femmes, aux jeunes et aux populations rurales. L'intervenant met en avant la création d'une base de données nationale sur le bien-être social qui permet de mieux cibler les activités des services sociaux et de favoriser l'égalité d'accès, contribuant ainsi à réduire les disparités sociales. Il fait état de progrès en matière de développement humain, notamment en ce qui concerne l'augmentation de l'espérance de vie, l'accès universel aux soins de santé (y compris pour les migrants) et l'amélioration de la sécurité alimentaire. Il réaffirme l'engagement pris par l'Iran d'appliquer des politiques de transition juste fondées sur les principes directeurs de l'OIT et souligne l'importance du dialogue social, d'un développement inclusif et du renouvellement des contrats sociaux garantissant l'accès aux services publics. Il met en garde contre les sanctions injustes et les mesures coercitives unilatérales qui ont exacerbé les inégalités en restreignant l'accès au développement et au travail décent. M. Mohseni Bandpei invite l'OIT et les partenaires de la Coalition mondiale à évaluer les effets de ces mesures, à y remédier et à promouvoir l'égalité des chances. En conclusion, il plaide pour un avenir commun fondé sur l'égalité, la dignité et une prospérité qui profite à tous.

M. Ellul déclare que, à Malte, le dialogue social n'est pas considéré comme une simple formalité, mais est perçu comme un moteur de changement profond et durable. Il affirme qu'aucune transition écologique, numérique ou économique durable ne sera possible sans une participation égale des travailleurs, des employeurs et de la société civile, et qu'une transition

juste doit donner la priorité aux groupes les plus vulnérables. Il cite des exemples tirés de la situation de son pays, notamment la réforme ayant instauré dans la législation une présomption réfragable d'emploi pour les travailleurs des plateformes, qui a été obtenue grâce à un dialogue structuré et a étendu la protection à des travailleurs auparavant exclus. Il attire également l'attention sur la nouvelle politique nationale concernant la famille, qui vise à promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et à aider les familles, ainsi que sur la Vision Malte 2050, qui place le bien-être humain au cœur du développement durable. Il souligne que la prospérité doit être mesurée selon des critères de dignité, d'équité et d'égalité des chances, et qu'une transition véritablement juste doit protéger la population dans son ensemble, y compris les enfants vivant dans des situations de fragilité ou de conflit. M. Ellul conclut en réaffirmant la détermination sans faille de Malte à soutenir la Coalition et à promouvoir des politiques inclusives et centrées sur l'humain au moyen d'un véritable dialogue social.

M. Akçapar se félicite du rôle moteur joué par la Coalition dans la promotion d'une action mondiale équitable et inclusive en vue de relever les défis liés au changement climatique. Pour la Türkiye, la transition juste représente une priorité stratégique et un outil de transformation, et elle suppose une convergence des objectifs en matière de justice sociale, de rationalité économique et de responsabilité environnementale. L'orateur mentionne certaines mesures concrètes prises dans son pays, notamment la Stratégie en faveur de l'emploi 2025-2028, qui place la transition juste au cœur d'une croissance inclusive et durable rendue possible par le perfectionnement des compétences vertes, la formation professionnelle et le renforcement de la protection des travailleurs. Avec l'appui du BIT et de ses partenaires, la Türkiye met la dernière main à la première stratégie nationale du pays pour une transition juste, qui prévoit d'offrir un soutien juridique, institutionnel et financier aux travailleurs et aux entreprises, en particulier dans les secteurs et les régions vulnérables. En outre, la Türkiye travaille à la révision de ses contributions déterminées au niveau national (CDN), en vue de renforcer les éléments liés à l'emploi et à l'équité et de conjuguer ainsi les objectifs climatiques avec des objectifs en matière de travail décent, dans le but de créer des emplois plus nombreux, mais aussi de meilleure qualité et fondés sur la dignité, la sécurité et la durabilité. En tant que membre du groupe de coordination de la Coalition, la Türkiye a fait part de son souhait de rejoindre les rangs du Conseil consultatif international, en lien avec l'intervention clé sur la transition juste. Soulignant que les stratégies inclusives en faveur de l'emploi et le dialogue tripartite institutionnalisés sont essentiels pour le succès des politiques climatiques, l'intervenant réaffirme que la Türkiye est disposée à participer à l'édification d'une transition fondée sur la solidarité et le dialogue social, afin que personne ne soit laissé pour compte.

M. Röpke explique que le Comité économique et social européen (CESE) a rejoint les rangs de la Coalition pour renforcer son engagement en faveur du travail décent et des transitions justes. Il déclare que la transition juste constitue non seulement une nécessité environnementale, mais aussi un impératif social, et il affirme qu'elle devrait être intégrée dans toutes les politiques – industrielles, agricoles et numériques. Il fait observer que, s'il n'y a pas de dialogue social véritable, les stratégies climatiques nationales risquent de perdre en légitimité et en efficacité. Il préconise la création de commissions sur la transition juste et l'élaboration d'une stratégie financière globale de l'Union européenne, en vue de promouvoir une évolution en profondeur. En conclusion, l'orateur lance un appel en faveur d'une gouvernance inclusive à tous les niveaux et réaffirme la volonté du CESE de coopérer avec la Coalition pour assurer la concrétisation de transitions fondées sur les droits et suscitant l'adhésion des populations.

M^{me} Sboui-Racamy souligne que les politiques climatiques qui n'impliquent pas les acteurs les plus affectés par le changement climatique, à savoir les travailleurs, les populations et les petites entreprises, manquent de légitimité et nuisent à l'objectif de transition juste. Elle souligne que le dialogue social doit être institutionnalisé – plutôt que simplement encouragé – , et doté de mandats juridiques, de ressources et de capacités appropriés. Sous la houlette de la présidence actuelle, l'association qu'elle représente s'est engagée sur trois points: intégrer le dialogue social dans les cadres climatiques nationaux, renforcer les capacités à l'aide de programmes adaptés et de partenariats avec l'OIT, et établir des pôles régionaux en vue d'une coordination tripartite sur les questions relatives à la protection sociale, l'actualisation des compétences et la création d'emplois. L'oratrice conclut en lançant un appel en faveur de transitions inclusives et dignes qui ne laissent personne de côté.

M^{me} Kromjong souligne qu'il importe de traduire le dialogue social en actions concrètes, en particulier dans les chaînes d'approvisionnement. L'organisation qu'elle représente, amfori, s'est dotée d'un code de conduite relatif aux normes sociales et environnementales, qui est fondé sur les principes de l'OIT et qui donne des orientations à plus de 100 000 fournisseurs de plus de 120 pays sur la manière de conduire les affaires de manière responsable. Le renforcement des capacités est au cœur de son action, et des formations gratuites sont offertes pour aider les fournisseurs à comprendre et à appliquer ces normes. L'oratrice souligne que, malgré les difficultés inhérentes à l'exercice, le dialogue social engagé au niveau des entreprises contribue à améliorer la résilience des sociétés et a des retombées positives sur les travailleurs et les communautés. Reconnaisant que des problèmes peuvent se poser, elle souligne qu'il importe de chercher des solutions collaboratives dans le cadre d'un dialogue entre employeurs et travailleurs et entre acheteurs et fournisseurs. Enfin, elle réaffirme la volonté d'amfori de contribuer aux travaux de la Coalition, en plaidant en faveur de l'adoption de solutions concrètes communes et d'une approche collaborative du commerce durable.

M. Pagani, s'exprimant au nom du réseau C40 Cities, se dit reconnaissant de la possibilité qui lui est offerte de participer à la Coalition et souligne qu'une action climatique efficace doit être fondée sur la justice sociale et sur un dialogue social robuste. Il souligne le rôle crucial que jouent les villes en proposant des solutions inclusives, compte tenu de leur proximité avec les populations et de leur capacité à passer des défis mondiaux à l'action locale. Il mentionne à cet égard les mesures prises à Ekurhuleni, Los Angeles et Accra, villes dans lesquelles des initiatives locales en faveur de la transition juste, mises en place avec la participation des travailleurs, des entreprises et des communautés marginalisées, ont contribué à élargir la portée des mesures de protection et à créer des emplois verts de qualité. L'orateur souligne l'importance que revêt la coordination avec les gouvernements nationaux et fait part de la volonté de C40 de soutenir la Coalition par la promotion d'une collaboration à différents niveaux et de stratégies pour une transition juste inclusives et ancrées à l'échelon local.

M. Pomfret réaffirme le ferme soutien d'Oxfam en faveur de la Coalition et se félicite de la montée en puissance de cette initiative. S'appuyant sur les conclusions du rapport intitulé *Climate Plans for the People* (plans climat pour les citoyens), il souligne que la plupart des plans nationaux pour le climat ne prennent toujours pas en considération comme il convient les groupes les plus touchés, à savoir les femmes, les peuples autochtones, les travailleurs et les populations à faible revenu – ce qui confère à la participation un caractère plutôt symbolique. L'orateur appelle à mettre en place des processus de participation transparents et inclusifs, qui surviennent suffisamment tôt, et qui sont suffisamment dotés en ressources pour que la société civile puisse y participer. Un dialogue social digne de ce nom requiert certains éléments, notamment la liberté d'expression, les droits syndicaux et des financements publics adéquats. L'orateur souligne par ailleurs que la justice repose sur quatre piliers, soit la justice

de la reconnaissance, la justice procédurale, la justice distributive et les voies de recours, et il appelle l'attention sur le rôle important du financement de l'action climatique, des réparations et de la responsabilité des entreprises. La transition devrait faire évoluer les choses en profondeur et ne pas viser uniquement le passage aux énergies renouvelables, sans tenir compte de la situation des travailleurs et des populations. L'orateur appelle de ses vœux une redéfinition des systèmes économiques compte tenu du travail de soin, du principe d'équité et de la durabilité, et il lance un appel pressant à la solidarité internationale afin que toutes les parties prenantes puissent donner leur avis en vue de construire un avenir juste.

Dialogue thématique interactif – Autonomiser les jeunes pour la justice sociale

Intervenants

- Felipe Paullier, sous-secrétaire général aux affaires de la jeunesse, Bureau des Nations Unies pour la jeunesse
- Mia Seppo, Sous-directrice générale pour l'emploi et la protection sociale, BIT
- Flora Chiper, déléguée suisse de la Jeunesse auprès de l'ONU et des organisations internationales
- Kathryn Rowan, directrice exécutive, Réseau mondial pour l'apprentissage (GAN Global)
- Melissa Ansell-Bridges, secrétaire nationale, Conseil des syndicats de Nouvelle-Zélande Te Kauae Kaimahi (NZCTU)
- Ruben Escalante Hasbun, représentant à Genève, Global Citizen

Le dialogue interactif met en lumière les innovations et vise à cerner les priorités communes de l'action future dans le cadre de l'Initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes.

M^{me} Seppo ouvre la séance en réaffirmant l'ambition de la Coalition qui est de prendre en compte la voix des jeunes – en particulier ceux issus de communautés marginalisées – dans l'élaboration de politiques qui façonnent l'avenir du travail. Elle appelle de ses vœux un dialogue intergénérationnel et un véritable engagement, soulignant que le succès de l'Initiative mondiale passe par l'adhésion de tous et des résultats concrets.

M. Paullier, coorganisateur du dialogue interactif intitulé «Autonomiser les jeunes pour la justice sociale», fait observer que les jeunes doivent être reconnus comme des partenaires et non comme de simples bénéficiaires. Sachant qu'il y a 1,9 milliard de jeunes dans le monde, la plupart dans les pays du Sud global, le leadership des jeunes est essentiel pour parvenir à la justice sociale. Il plaide pour un alignement sur la stratégie des Nations Unies Jeunesse 2030, et invite instamment les participants à traduire leurs idées en contributions collectives à l'axe de travail de la Coalition consacré aux jeunes.

Les contributions thématiques sont structurées autour de trois piliers. **M^{me} Chiper** lance la discussion sur les partenariats multipartites. Ceux-ci mettent en évidence l'importance de la collaboration avec les jeunes dans tous les secteurs ainsi que les occasions à saisir pour connaître leurs points de vue ainsi que leurs aspirations et agir en conséquence. **M^{me} Ansell-Bridges** aborde quant à elle la question de la création d'emplois décents et le rôle clé des politiques macroéconomiques favorables à l'emploi. **M^{me} Rowan** souligne la nécessité de doter les jeunes de compétences propres à les parer pour l'avenir, en mettant l'accent sur les apprentissages de qualité qui permettent de les faire entrer sur le marché de l'emploi.

Pendant les discussions de groupe, les participants insistent sur le fait que les jeunes doivent être des acteurs à part entière de l'élaboration des politiques et des systèmes d'emploi. Le slogan «Ne faites rien pour nous sans nous» rend bien l'idée qu'il est impératif de faire véritablement participer les jeunes si l'on veut renforcer le sentiment d'appropriation, la pertinence et la communication. Les discussions font ressortir les problèmes structurels communément rencontrés, parmi lesquels la disparité des cadres juridiques, les lacunes des systèmes de données, la possibilité d'extension limitée des initiatives et le décalage entre les aspirations des jeunes et la réalité du marché du travail. Les participants s'entendent sur

plusieurs objectifs communs: autonomiser les jeunes vulnérables, former les chefs d'établissements secondaires au travail décent et assurer une meilleure adéquation entre les politiques de l'emploi et les priorités des jeunes. L'accent est mis sur l'élaboration de politiques macroéconomiques favorables aux jeunes et sur la nécessité d'accroître la visibilité des programmes qui ont fait leurs preuves.

Le dialogue se conclut par les interventions de **M^{me} Harwood-Whitcher** et de **M. Escalante Hasbun**. Les mandants de l'OIT et les spécialistes de l'emploi des jeunes sont invités à: i) inscrire le leadership des jeunes dans l'élaboration des politiques à long terme et veiller à ce que les jeunes soient parties prenantes de la gouvernance et du dialogue social; et ii) mettre à profit la dynamique créée par le prochain Forum mondial sur l'emploi des jeunes, qui se tiendra en Corée en décembre 2025 pour contribuer au programme de la Coalition, et s'engager à cocréer des moyens permettant de générer des effets concrets qui profitent à tous dans le cadre de l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes et de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse. En conclusion, **M^{me} Seppo** rappelle qu'il est temps non seulement de parler des jeunes, mais aussi d'agir à leurs côtés, en mettant à profit leur énergie, leur vision et leur détermination à faire avancer la justice sociale.

Focus sur les interventions clés – Des entreprises responsables pour des sociétés inclusives et durables ⁵

Modératrice

- Sharanjit Leyl

Invités

- Mansukh Mandaviya, ministre du Travail et de l'Emploi, Inde
- Hélène Budliger Artieda, secrétaire d'État à l'économie, Suisse
- Syed Hussain Syed Husman, président, Fédération des employeurs de Malaisie (MEF)
- Martha Molema, présidente, Fédération des syndicats du Botswana (BFTU)
- Rebeca Grynspan, secrétaire générale, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
- Nathan Sussman, directeur, Centre pour la finance durable, Institut de hautes études internationales et du développement, Genève
- Lucas Szabo, responsable Affaires publiques à l'échelle mondiale, Nestlé

La modératrice présente la séance comme une occasion d'explorer plus à fond les grands thèmes de la Coalition mondiale, précisant que le forum marque un moment décisif dans l'évolution de la Coalition, avec le passage de la réflexion à l'action. Cette séance porte essentiellement sur la conduite responsable des entreprises et l'investissement durable, deux domaines d'intervention clés de la Coalition qui reflètent son caractère transversal et multipartite. Elle vise à montrer la manière dont la Coalition aide ses partenaires à harmoniser leurs efforts et à élargir la portée de leur action, en réunissant divers secteurs autour d'un engagement commun en faveur de la justice sociale.

M. Mandaviya souligne que le développement durable et la justice sociale doivent être fondés sur les droits humains et adaptés à la situation spécifique de chaque pays. Revenant sur la voie suivie par l'Inde, il observe que l'immense diversité du pays et sa population de 1,4 milliard d'habitants constituent à la fois un défi et un fil conducteur. Dans un tel contexte, il est essentiel de maintenir la sécurité sociale et l'égalité. L'orateur rappelle l'importance que revêtent l'acquisition et le perfectionnement des compétences au sein des groupes à faible revenu et invite les entreprises à assumer la responsabilité du bien-être des travailleurs, y compris en matière de travail décent et de services de santé. C'est ainsi que l'Inde est parvenue à améliorer l'employabilité de sa population et qu'elle connaît une croissance économique soutenue de 6 à 7 pour cent par an, avec une élévation du pouvoir d'achat. La couverture de la sécurité sociale est passée de 19 pour cent en 2015 à 60 pour cent en 2025, ce qui représente aujourd'hui 994 millions de personnes, et ce, grâce à l'action de l'État et des gouvernements des États. Si les objectifs de développement sont mondiaux, chaque pays doit adopter un modèle qui lui est propre. Les diverses régions de l'Inde, dont le climat et les ressources varient, requièrent des solutions adaptées au contexte local. L'orateur précise que les investissements dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre sont synonymes de production, de développement et de création d'emplois, et qu'ils constituent à ses yeux un

⁵ Lien vers l'enregistrement vidéo de la séance: [ILO Live – Focus sur les interventions clés – Entreprises responsables pour des sociétés inclusives et durables](#).

véritable investissement durable. Quant aux technologies, il est conscient des craintes que suscite l'intelligence artificielle (IA), mais le défi réside dans l'utilisation qui en est faite. Tout comme le secteur des technologies de l'information, initialement perçu comme une menace pour l'emploi mais finalement source d'emploi et de progrès, l'IA peut être bénéfique si elle est utilisée avec discernement. En conclusion, l'orateur souligne que le travail doit être au centre du développement. L'économie repose sur les efforts et la dignité des travailleurs. Garantir leurs droits, une rémunération équitable et leur bien-être doit être un objectif commun, quelle que soit la voie empruntée par chaque pays pour y parvenir.

M^{me} Budliger Artieda explique que la Suisse, en tant que confédération libérale et décentralisée, suit une approche dite ascendante. Les autorités attendent du secteur privé qu'il adopte les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance pour assurer l'avenir des entreprises, ce qu'ont fait de nombreuses multinationales suisses. Le plan d'action national «Entreprises et droits de l'homme», qui en est à sa troisième édition et a été élaboré en collaboration avec la société civile, les syndicats et les entreprises, va dans ce sens. À titre d'exemple, la Suisse assure 50 pour cent du négoce du café à l'échelle mondiale. Conscient de cette responsabilité, le gouvernement a lancé une plateforme multipartite pour aider les producteurs dans les pays d'origine. Cette initiative a pu voir le jour grâce à un financement public initial, mais le secteur privé a rapidement pris le relais, permettant ainsi aux autorités de se retirer. Ce même modèle est maintenant reproduit pour le commerce du cacao. La Suisse, comme le fait observer l'oratrice, est un pays de 9 millions d'habitants qui se classe parmi les 20 plus grandes puissances économiques, principalement grâce à l'investissement direct étranger (IDE). Les entreprises suisses sont censées respecter les normes suisses à l'étranger. L'oratrice mentionne deux initiatives en matière d'IDE. Premièrement, elle a proposé à l'Inde, à l'occasion de négociations commerciales, de faire de l'IDE un avantage mutuel pour les deux pays, de telle sorte que les entreprises suisses se sont engagées à investir 100 milliards de dollars sur quinze ans au titre de l'IDE, et à créer parallèlement un million d'emplois de qualité nécessitant des compétences et une formation comme celles que propose le système d'enseignement professionnel de la Suisse. La deuxième initiative concerne l'Ukraine. Parallèlement à l'aide humanitaire, la Suisse y encourage ses entreprises à investir directement pour créer des emplois au profit des Ukrainiens, y compris pendant le conflit. Pour ce faire, le gouvernement offre des incitations financières limitées, démarche inhabituelle pour la Suisse. Ces emplois visent à générer des revenus, de la consommation et des recettes fiscales, ce qui contribuera au redressement de l'Ukraine. L'oratrice conclut en faisant remarquer que l'expansion des marchés étrangers profite également à la Suisse, car la prospérité économique permet aux gens d'acheter des produits suisses, et comme la Suisse est compétitive sur le plan de la qualité, la prospérité mondiale sert les intérêts de tous.

M^{me} Molema affirme que la conduite responsable des entreprises commence par un engagement en faveur des droits humains, soulignant que les droits des travailleurs relèvent de cette catégorie. Un salaire décent, la santé, un logement et des moyens de subsistance sûrs sont indispensables. Les syndicats jouent un rôle essentiel dans la sensibilisation des travailleurs à leurs droits, bien souvent bafoués à leur insu. Elle insiste sur la nécessité de disposer d'une législation applicable, en particulier aux entreprises multinationales et à leurs chaînes d'approvisionnement, lesquelles font souvent abstraction de la dimension sociale. Au Botswana, les syndicats utilisent une application spéciale permettant aux travailleurs de faire part de leurs réclamations et d'obtenir des conseils d'experts sans crainte de subir des intimidations. L'oratrice décrit les pratiques relevant de l'exploitation, notamment la longue durée du travail, les bas salaires et les contrats au compte-gouttes sans avantages à long terme. Les jeunes représentant 70 pour cent de la population d'Afrique australe, elle met en garde contre l'essor des emplois précaires et de la pauvreté parmi les travailleurs. Les syndicats

continueront de faire pression sur les gouvernements afin qu'ils défendent les droits des travailleurs grâce au dialogue tripartite. Selon elle, il est nécessaire que les travailleurs connaissent et comprennent les cadres mondiaux dont ils peuvent bénéficier tels que ceux offerts par l'OIT. Si l'on prend le cas des fonds de pension par exemple, ils sont alimentés par les cotisations des travailleurs, mais ces derniers sont ignorants de leur mode de gouvernance et sous-représentés dans leurs instances dirigeantes; or ces fonds peuvent être utilisés à mauvais escient, voire servir à des activités illicites ou à des entreprises non viables. Les syndicats doivent plaider pour la transparence, une meilleure représentation des travailleurs dans les instances de gouvernance et la prise en compte de critères sociaux, tels que des salaires décents et la sécurité au travail, dans les décisions d'investissement. En conclusion, l'oratrice lance un appel en faveur de réformes urgentes visant à garantir la justice, la transparence et le principe de responsabilité.

M. Syed Husman présente la Fédération des employeurs de Malaisie (MEF), qui réunit 70 000 employeurs et 6 millions de travailleurs, soit 40 pour cent de la force de travail, ce qui lui permet de siéger au sein des organes nationaux où s'élaborent les politiques, notamment les conseils nationaux chargés du travail, de la formation professionnelle, des pensions et de la sécurité au travail. Il met en avant la double fonction de la MEF, à savoir façonner la politique nationale et renforcer la viabilité des petites et microentreprises, qui constituent l'essentiel du tissu économique en Malaisie. Compte tenu de leur capacité limitée, il est important d'adapter les politiques nationales aux entreprises de différentes tailles. Ainsi, la MEF a obtenu une application échelonnée des nouvelles réglementations en matière de sécurité au travail afin que les PME et les microentreprises puissent s'y conformer progressivement. L'orateur ajoute que la MEF investit dans la formation professionnelle par l'intermédiaire de son académie spécialisée, qui contribue à préparer les travailleurs – en particulier les diplômés de l'enseignement supérieur qui entrent dans une petite entreprise – à progresser dans leur carrière et à évoluer de la microentreprise à la multinationale dans l'écosystème entrepreneurial. Il tient à rappeler le rôle des fédérations nationales qui font remonter les besoins des petites entreprises et veillent à ce qu'elles soient en mesure d'offrir des salaires décents, de garantir un milieu de travail sûr et de mener des activités durables. Enfin, l'orateur félicite l'OIE d'avoir facilité l'apprentissage par les pairs entre ses membres. En échangeant les enseignements tirés de leurs succès et de leurs échecs, les fédérations comme la MEF peuvent mettre à profit des approches éprouvées et une expertise technique qui leur permettront de renforcer l'action au niveau national et de soutenir un développement économique inclusif.

M^{me} Grynspan fait observer que l'essor rapide du marché de la finance durable, qui s'élève aujourd'hui à 7 000 milliards de dollars, marque l'évolution financière la plus importante de l'histoire. Toutefois, la confiance dans le secteur s'érode depuis 2023, les nouveaux flux ayant chuté de 60 pour cent en raison de problèmes de conformité et de transparence. Il est donc urgent de restaurer la confiance du public en renforçant la transparence et les normes. Le fait que le financement durable ne bénéficie pas aux pays les plus vulnérables est un deuxième sujet de préoccupation. Malgré le volume des fonds d'investissement au niveau mondial, seuls 2 pour cent des investissements directs étrangers (IDE) bénéficient à l'Afrique. Si l'on veut réaffecter les fonds là où ils sont le plus nécessaires, une réforme de l'architecture financière internationale s'impose afin de mieux combiner investissements publics et privés. Il s'agit notamment d'améliorer les cadres nationaux d'investissement, la négociation des contrats et les capacités des gouvernements, des communautés et des entreprises. S'agissant du commerce, l'oratrice souligne l'importance qu'il revêt pour le développement, surtout pour les petites économies vulnérables. Elle se montre critique à l'égard des droits de douane qui nuisent aux pays et n'ont qu'un impact minime sur les déficits commerciaux mondiaux. Elle mentionne en outre les inégalités dans les chaînes de

valeur mondiales et cite à titre d'exemple les producteurs de café qui ne gagnent que 0,6 pour cent de la valeur d'un café latte, et la République démocratique du Congo qui ne perçoit que 3 pour cent de la valeur de ses exportations de cobalt. Elle défend le commerce équitable, la création de valeur ajoutée et la diversification de l'économie. Enfin, l'oratrice salue la promesse d'innovations financières telles que les obligations vertes et les échange de créances contre des programmes de protection de l'environnement, mais prévient que ces mesures ne suffiront pas sans une hausse de l'investissement privé. Cela exige des moyens d'atténuation des risques, des garanties et des cadres multilatéraux plus solides. L'oratrice conclut en réaffirmant que seule une action collective et mondiale permettra de mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable.

M. Sussman ne voit pas de contradiction inhérente entre le travail décent et la croissance économique, comme le montrent les pays avancés qui ont atteint ces deux objectifs. Selon lui, le défi consiste à faire coïncider les incitations à court terme, surtout dans le secteur privé, avec les objectifs de durabilité à long terme. De la même façon que les individus ont besoin de réglementation pour se constituer une épargne, les marchés ont besoin d'être guidés pour orienter les financements vers des objectifs durables. La finance est un instrument neutre mais puissant qui doit être mis au service de la société pour être utilisé à bon escient. Bien que le respect des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance ait contribué à l'établissement de normes consistant à «ne pas nuire», il reconnaît les problèmes que pose l'écoblanchiment. Il voit néanmoins dans le respect de ces principes une première étape indispensable avant la phase suivante de l'investissement qui a vraiment un impact, notamment en faveur du travail décent. L'orateur rappelle que le capital doit être «patient» pour faire croître l'investissement à impact. Les fonds de pension, qui gèrent entre 70 et 80 000 milliards de dollars au niveau mondial, représentent une opportunité majeure. En redistribuant ne serait-ce qu'une infime partie de leurs commissions, on pourrait largement augmenter l'investissement direct étranger dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Des ajustements réglementaires mineurs – comme le fait de pouvoir inclure des actifs illiquides à long terme dans une petite partie des portefeuilles des fonds de pension – pourraient débloquer des financements importants. À titre d'exemple positif, il cite la société de capital-risque LeapFrog, qui investit dans des causes durables et respecte des normes externes strictes. L'orateur fait toutefois observer que de tels cas sont rares. En conclusion, il préconise l'adoption de modèles de financement plus variés et des ajustements réglementaires pour obtenir de meilleurs résultats en optimisant l'utilisation des capitaux grâce à la collaboration entre secteur public et secteur privé.

M. Szabo souligne l'ampleur et la complexité de la chaîne d'approvisionnement de Nestlé, qui comprend 400 sites de production, 270 000 salariés, 150 000 fournisseurs et des intrants provenant de 5 à 6 millions d'exploitations agricoles, ce qui nécessite une approche structurée et proactive de la diligence raisonnable en matière de droits humains. Il explique que le cadre interne de Nestlé vise à recenser et à réduire les risques tels que le travail des enfants, le travail forcé, les droits fonciers et la sécurité des travailleurs dans 14 chaînes d'approvisionnement en produits de base réparties dans 20 pays, notamment pour le cacao et le café. Dans ce contexte, Nestlé s'est doté de plans d'action internes, de programmes locaux mis en œuvre avec les partenaires et mène des actions de sensibilisation aux moyens de promouvoir un environnement plus propice aux entreprises. L'orateur insiste sur l'utilité d'une gouvernance forte: la stratégie est approuvée par le conseil d'administration et le directeur général de Nestlé, avec l'appui de comités interfonctionnels et de responsables locaux. Il insiste sur l'importance des partenariats noués avec les gouvernements, l'OIT, l'OIE et d'autres entités, car l'évolution de la législation en matière de diligence raisonnable élève le niveau des normes. Tout en prenant acte des défis actuels, il indique que Nestlé s'engage à affiner ses systèmes et

à améliorer l'impact de ses activités. En ce qui concerne les PME, qui constituent la plupart des fournisseurs de Nestlé, il rappelle la nécessité de les associer au processus de diligence raisonnable. Nestlé intègre des clauses relatives aux droits humains dans les contrats passés avec ses fournisseurs et apporte à ceux-ci un soutien personnalisé en fonction de leurs capacités. Il mentionne des dispositifs tels que l'outil d'auto-évaluation de la maturité des processus et le fonds Human Rights Palm Fund, qui apporte un soutien financier aux fournisseurs remédiant aux lacunes existantes. L'orateur conclut en revenant sur l'engagement résolu de Nestlé en faveur des PME, sachant que leur réussite fait partie intégrante de celle de l'entreprise.

Conversations entre les partenaires – L'économie des droits humains ⁶

Facilitateurs/Introduction

- Corinne Vargha, directrice du Département des normes internationales du travail, BIT
- Peggy Hicks, directrice, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
- Marath Baruch Bolaños López, secrétaire au travail et à la protection sociale, Mexique
- Christine Nkulikiyinka, ministre de la Fonction publique et du Travail, Rwanda
- Emiko Nagasawa, conseillère principale, Fédération japonaise des entreprises (Keidanren)
- Toni Moore, secrétaire générale, Syndicat des travailleurs de la Barbade (BWU)

Modératrice

- Emmanuelle St-Pierre Guilbault, fonctionnaire principale, Coalition mondiale pour la justice sociale (OIT)

Intervenants

- Giorgio Boccardo Bosoni, ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Chili
- Shadrack Mwadime, secrétaire principal, Département d'État au travail et au développement des compétences, Kenya
- Georges Mischo, ministre du Travail, Luxembourg
- Tanzila Narbaeva, présidente du Sénat et de la Commission nationale de lutte contre la traite des êtres humains et de promotion du travail décent d'Ouzbékistan, Ouzbékistan
- Adriana Martins, cheffe de la Division des questions sociales, ministère des Affaires étrangères, Brésil
- Khelil Ghariani, membre du bureau exécutif, Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA)
- Cristina Faciabén, responsable des questions internationales, Confédération syndicale de commissions ouvrières (CCOO), Espagne
- Magdalena Sepúlveda, directrice, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD)
- Adriana Quiñones, responsable des droits humains et du développement, ONU-Femmes
- Merita Mesiäislehto, Institut finlandais pour la santé et le bien-être (THL)
- Santosh Kumar, directeur de la législation, Alliance coopérative internationale

La modératrice ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à la discussion entre les partenaires sur l'économie des droits humains. Elle indique que la Coalition se trouve à un moment clé du processus qui doit en faire une plateforme pleinement opérationnelle, et elle souligne la volonté commune de promouvoir un programme porteur de transformation, ancré dans les principes des droits humains, de la dignité et du travail décent.

⁶ Lien vers l'enregistrement vidéo de la séance: [ILO Live: Conversations des partenaires – Économie des droits humains](#).

Elle annonce ensuite le déroulement de la séance, au cours de laquelle s'exprimeront les coorganisateur·s de la discussion, ainsi que les représentant·s de gouvernements et de très nombreux partenaires de la Coalition.

M^{me} Hicks se dit honorée d'ouvrir la discussion sur l'action à mener pour édifier des économies capables de conduire à la croissance, mais aussi de promouvoir la dignité, la justice et l'égalité, et elle affirme que cette évolution vers une économie des droits humains se justifie plus que jamais aujourd'hui. Le creusement des inégalités à l'échelle mondiale, la précarité omniprésente et la charge écrasante de la dette qui pèse sur de nombreux pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire montrent sans l'ombre d'un doute que les modèles actuels ne protègent pas les droits des personnes, pas plus qu'ils n'assurent la sécurité économique. Des millions d'individus occupent des emplois précaires, à bas salaire, qui ne donnent accès à aucune protection sociale, ce qui alimente les tensions sociales et sape la confiance dans les institutions. Il faut adopter une nouvelle approche, en veillant à ce que la politique économique tienne compte pleinement des gens et de leurs droits. L'économie des droits humains s'appuie sur les partenariats, les données factuelles et les pratiques effectives. L'oratrice remercie à cet égard l'OIT ainsi que les organisations de travailleurs et d'employeurs pour leur engagement commun. Elle évoque les efforts menés avec des gouvernements, des représentant·s de la société civile et d'autres acteurs encore pour faire en sorte que le souci des droits humains, celui des droits économiques et sociaux notamment, transparaisse dans les politiques et la planification. Parmi les priorités à cet égard, on peut citer l'accès universel aux services essentiels, une fiscalité équitable, le renforcement des mesures de lutte contre la corruption et une meilleure valorisation du travail de soin. Il faut aussi amener les entreprises à rendre compte de leurs actes par une législation conforme aux principes définis par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'OIT. En outre, le PIB ne devrait pas être le seul critère d'évaluation de la performance économique. L'action doit s'organiser autour de trois objectifs prioritaires comme suit: aider les pays à inscrire des obligations relatives aux droits humains dans les politiques économiques ou relatives au travail; apporter une contribution aux débats sur les grandes orientations au niveau mondial, notamment au sein des institutions financières; et fournir des outils en vue d'une budgétisation et d'une planification soucieuses des droits. L'économie des droits humains est en marche. Elle commence à se concrétiser dans un certain nombre de pays, grâce à une collaboration avec les gouvernements et les parties prenantes, notamment au Kenya, au Chili, en République de Moldova, au Honduras, au Rwanda et en Éthiopie. L'intervenante souligne pour finir qu'il est crucial de réformer le système financier international, et elle invite instamment l'ensemble des parties prenantes à s'efforcer, dans une action commune, de transposer à plus grande échelle les initiatives particulièrement intéressantes, en s'appuyant sur la Coalition mondiale pour la justice sociale et sur la plateforme de diffusion des connaissances dont celle-ci sera bientôt dotée. En conclusion, elle affirme que l'édification d'une économie juste exige un effort commun en vue de donner aux droits humains et aux droits au travail une place centrale dans l'élaboration des politiques.

M^{me} Vargha déclare que c'est par les normes internationales du travail que l'OIT contribue de façon décisive au droit international des droits humains, à la promotion de la justice sociale et au renforcement de la démocratie. Elle renvoie au rapport que le Directeur général a présenté à la Conférence et souligne qu'il est urgent de renforcer la gouvernance dans le domaine politique, mais aussi dans le domaine social et économique. Elle rejette l'idée souvent invoquée selon laquelle la démocratie nuirait à la croissance économique, en soulignant qu'il a été établi que la gouvernance démocratique contribuait au contraire à la prospérité et à la stabilité sur le long terme. La démocratie est un vecteur de progrès économique, parce qu'elle donne aux groupes marginalisés des moyens d'agir, parce qu'elle affirme le principe de responsabilité et parce qu'elle crée des institutions qui promeuvent l'égalité, la productivité et

la création d'opportunités, en apportant la preuve que la liberté et le développement économique se renforcent mutuellement. En outre, la démocratie contribue à la paix sociale et à la stabilité politique en rendant possible l'existence d'organisation d'employeurs et de travailleurs indépendantes, des structures démocratiques qui contribuent au respect du principe de responsabilité, réduisent la polarisation et favorisent la croissance sur le long terme, grâce au dialogue et à la coopération. Parallèlement, la prééminence du droit, la transparence et les biens collectifs – autant d'éléments associés aux démocraties – servent les intérêts des entreprises. Le rapport du Directeur général vient nous rappeler de façon opportune la nature de la mission que les partenaires associés au sein de la Coalition ont en partage. Cette mission, c'est de donner des moyens d'agir aux hommes et aux femmes et de défendre leur dignité face aux effets néfastes de certaines pratiques économiques, à la fois parce qu'une telle action constitue un impératif moral mais aussi parce que, dans le monde profondément divisé qui est le nôtre aujourd'hui, elle donne une chance à la paix, un projet qui avait déjà présidé à la création de l'OIT, et que l'initiative de l'économie des droits humains doit nous permettre de réaliser. Pour l'OIT, cette initiative constitue une occasion clé de lutter contre les inégalités et les difficultés actuelles à l'échelle mondiale, dans l'espoir d'un avenir où la protection des peuples et de la planète serait assurée, où les économies seraient prospères et où la paix serait possible.

M^{me} Nagasawa, s'exprimant au nom de l'Organisation internationale des employeurs (OIE), félicite l'OIT et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) d'avoir lancé l'initiative de l'économie des droits humains. En sa qualité de coorganisatrice, elle affirme que l'OIE est déterminée à contribuer à la définition du programme envisagé et à rechercher les domaines dans lesquels sa participation pourrait avoir l'effet le plus positif à l'échelon local. L'OIE représente plus de 50 millions d'entreprises, affiliées à 150 fédérations patronales, dont elle s'applique à faire entendre la voix dans les débats internationaux, qu'elles soient issues du Nord global ou du Sud global. L'intervenante souligne que la promotion et le respect des droits humains ne sont pas une simple ligne d'action mais une priorité essentielle pour l'OIE, priorité qui entretient des liens étroits avec la croissance inclusive et les entreprises durables. L'intervenante met l'accent sur deux éléments, essentiels dans le contexte de l'économie des droits humains, et qui se renforcent mutuellement. Le premier de ces éléments est l'existence d'un cadre rigoureux en faveur des droits humains, cadre qui doit se fonder sur la bonne gouvernance, des institutions efficaces et la primauté du droit. Le second consiste en la présence d'une base économique solide, fondée sur l'idée que les emplois, les entreprises et les possibilités économiques jouent un rôle déterminant dans la réalisation des droits humains. L'intervenante encourage instamment les gouvernements à mettre en œuvre concrètement les engagements qu'ils ont pris au plan international et à remédier aux causes structurelles des déficits de travail décent, tels que les taux d'activité informelle élevés. Elle souligne que les entreprises ne peuvent pas résoudre ces problèmes systémiques isolément et plaide pour l'adoption d'une approche collaborative caractérisée par un respect mutuel. Au plan international, il faut promouvoir la coordination entre l'OIT, le HCDH, l'OIE et d'autres institutions encore, aux fins de la lutte contre l'informalité et de l'action visant à renforcer la sécurité juridique et créer un environnement propice. Au plan local, il faut faire en sorte que les pays s'approprient les solutions proposées et renforcer la coopération entre les organisations internationales et les fédérations affiliées à l'OIE. Le dialogue social joue un rôle essentiel pour promouvoir la confiance ainsi que la définition conjointe de politiques fondées sur les droits et saines sur le plan économique. En conclusion, l'intervenante affirme à nouveau que l'OIE entend prendre une part active aux travaux du partenariat et y apporter une contribution constructive, en vue d'un résultat durable.

M^{me} Moore souligne que, pour les travailleurs, l'économie des droits humains ne repose pas sur un rejet de la croissance économique mais bien sur l'idée que la croissance doit se faire sur un certain rythme et aller dans une certaine direction. Il s'agit en l'espèce de mettre l'accent non pas sur la simple extraction de valeur, mais sur la façon dont les marchés créent de la valeur en assurant l'accès aux droits, par exemple par des services publics de qualité, la protection sociale, le travail décent, des salaires convenables et un équilibre entre le bien-être social, économique et environnemental. En envisageant la Barbade «non pas comme une simple économie, mais comme une société», pour reprendre les mots d'un ancien premier ministre, les partenaires sociaux ont défini une économie de mission, qui inscrit la prise en compte des droits humains dans une vision à l'horizon 2030, aux côtés du développement économique. Le PIB ne donne pas une bonne indication du progrès, parce qu'il ne tient pas compte du niveau de bien-être, d'équité et de justice. La croissance économique, si elle ne se double pas d'un accès à l'emploi, aux soins de santé et à l'éducation, crée de la frustration et induit une défiance, à la fois vis-à-vis des institutions nationales et vis-à-vis des institutions internationales. Le PIB ne reflète pas non plus les vulnérabilités des pays ni la fragilité de l'environnement, et c'est pour cela que la Barbade s'associe à ceux qui appellent à une réforme du système économique mondial, par exemple dans le cadre de l'initiative Bridgetown, qui demande une répartition plus équitable des ressources, un appui renforcé en faveur des pays en développement et une protection plus efficace en cas de chocs. En partenariat avec la CNUCED et la Confédération syndicale internationale (CSI), la Barbade appuie l'initiative «Au-delà du PIB» ainsi que les objectifs de développement durable. L'oratrice affirme que les travailleurs participent activement aux travaux de la Coalition et aux discussions au sein de l'OIT, et que leur contribution passe en tout premier lieu par un travail de sensibilisation et des efforts visant à faire en sorte que les droits soient non seulement proclamés, mais aussi respectés dans les faits. Pour conclure, elle appelle à une prise des décisions fondée sur des obligations contraignantes en matière de droits humains dans le domaine budgétaire, monétaire et économique, en affirmant que la mise en place d'une économie des droits humains digne de ce nom doit commencer sans attendre.

M. Bolaños López souligne que le modèle de développement mexicain repose sur la dignité, l'égalité et la justice sociale et s'inscrit dans ce que l'on désigne comme la «quatrième transformation» du pays. Celle-ci repose sur un développement durable intégré, c'est-à-dire qui fait le lien entre la croissance économique et le bien-être social, aux fins de la promotion des droits humains. L'orateur présente un projet appelé «Plan Mexico» (plan pour le Mexique), qui vise à créer 1,5 million d'emplois, en vue d'une prospérité partagée. Ce plan, qui repose sur trois piliers, à savoir la croissance économique, le bien-être social et le développement économique, met l'accent sur le soutien aux groupes marginalisés, notamment les communautés rurales, les peuples autochtones, les femmes et les jeunes. Le gouvernement s'efforce de garantir les droits fondamentaux, notamment les droits à la santé, au logement et à l'éducation, en particulier pour les plus vulnérables, ce qui contribue dans une large mesure aux objectifs fixés en relation avec les droits humains. L'intervenant souligne que 11 millions de personnes ont échappé à la pauvreté entre 2019 et 2024, dont 80 pour cent grâce aux politiques relatives au travail. Il fait état en outre d'une hausse de 132 pour cent du salaire minimum en termes réels, hausse qui n'a pas engendré d'inflation ni de chômage, l'objectif étant de couvrir 2,5 fois le coût du panier de consommation de base. Il cite aussi une réforme clé du marché du travail et mentionne à cet égard l'interdiction de la sous-traitance abusive et les garanties offertes aux travailleurs des plateformes. L'emploi a augmenté de 12 pour cent, dont 60 pour cent dans le secteur formel. L'intervenant évoque un projet lancé par les autorités sous le titre «Jóvenes Construyendo el Futuro» (les jeunes construisent l'avenir), un programme de formation destiné aux jeunes, qui est rémunéré et donne accès à la sécurité sociale, et qui

a permis à 60 pour cent des participants de rejoindre l'emploi formel. Des réformes des systèmes de retraite ont permis d'assurer des taux de remplacement allant jusqu'à 100 pour cent. Ces mesures attestent de la volonté du Mexique de construire une société plus juste et une économie respectueuse des droits humains. Pour conclure, l'orateur réaffirme que le Mexique est convaincu que la justice sociale est fondamentale pour la paix et que l'économie doit servir le bien-être collectif.

M^{me} Nkulikiyinka réaffirme la ferme volonté du Rwanda de placer les droits humains, la dignité et la justice sociale au cœur de la transformation de l'économie, en soulignant que ces principes font partie intégrante de la stratégie nationale de développement du pays. Le programme «Vision 2050» et la deuxième stratégie nationale de transformation doivent permettre au Rwanda de créer 1,25 million d'emplois décents d'ici 2029, notamment au profit des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap. L'oratrice souligne que la croissance économique renforce les inégalités si elle n'est pas assortie de droits et de garanties. Les politiques adoptées par le Rwanda abordent la question de la justice économique en mettant le citoyen au centre. Face au développement de l'emploi informel et de l'emploi via les plateformes, le pays a renforcé sa collaboration avec l'OIT et le HCDH, ce qui a débouché sur un plan d'action conjoint, qui vise à renforcer les protections juridiques, la sécurité sociale et la responsabilité. La planification nationale reflète déjà ces efforts. Ainsi, lors de l'élaboration du budget pour 2025-26, il a été établi que chaque institution devait rendre compte de ses objectifs en matière de création d'emplois. L'oratrice souligne l'importance de la participation du secteur privé à l'action visant à faire de l'économie des droits humains une réalité, en indiquant que le Rwanda travaille avec les entreprises à une mise en conformité des activités de ces dernières avec les principes des droits humains et les normes relatives au travail. La portée du système de protection sociale national a été élargie, y compris aux travailleurs de l'économie informelle. D'autres initiatives ont visé à simplifier la fiscalité et soutenir les micro, petites et moyennes entreprises dirigées par des jeunes ou des femmes. L'oratrice appelle l'attention sur les efforts déployés par le Rwanda pour promouvoir l'égalité des genres, ainsi que l'inclusion des personnes en situation de handicap, par des politiques ciblées et des lieux de travail accessibles. L'économie des droits humains constitue un outil d'orientation concret et apporte la preuve que les droits et la croissance se renforcent mutuellement. Sur les dix dernières années, le Rwanda a enregistré une croissance moyenne du PIB de 7,5 pour cent, il est parvenu à réduire le taux de pauvreté de plus de 12 points de pourcentage et il a créé 1,7 million d'emplois, principalement au profit des jeunes. L'intervenante conclut en réaffirmant la volonté du Rwanda de collaborer à l'échelon mondial et de mettre l'expérience qu'il a acquise au service de l'initiative, expérience qui montre qu'il est possible de parvenir à une croissance inclusive et fondée sur des droits même avec des ressources limitées.

M^{me} Narbaeva soutient fermement l'initiative sur l'économie des droits humains, qui place la dignité, l'égalité et la justice au cœur de la gouvernance économique. Elle salue la perspective de politiques économiques et sociales au service de la population et réaffirme l'engagement pris par l'Ouzbékistan en faveur d'un développement inclusif et durable dans le cadre de son programme de réforme Ouzbékistan 2030. Elle énonce quatre objectifs nationaux: obtenir le statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, dans le respect de l'égalité et de la dignité; aligner l'éducation, les soins de santé et la protection sociale sur les normes internationales; garantir la durabilité environnementale; et bâtir un État juste et moderne, au service de sa population. Les grandes priorités nationales, notamment la lutte contre la corruption, la gouvernance centrée sur l'humain et la protection de l'environnement, sont toutes en phase avec l'économie des droits humains. L'oratrice met en avant les avancées récentes en matière de droits des travailleurs, parmi lesquelles la ratification de toutes les

conventions de l'OIT, les réformes constitutionnelles et juridiques et la meilleure protection des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables. L'Ouzbékistan, en collaboration avec l'OIT, met en œuvre une stratégie nationale visant à étendre la couverture de la sécurité sociale, à renforcer les services et à lier la protection sociale aux politiques du marché du travail. Elle appelle en outre à une action gouvernementale qui donne la priorité à l'économie du soin, à l'éducation et à l'emploi des jeunes. Elle fait valoir que les réformes économiques et les droits humains se renforcent mutuellement et se félicite des outils de la Coalition, qui sont d'une grande utilité pour les pays souhaitant parvenir à un développement inclusif et juste. En conclusion, l'oratrice réitère que l'Ouzbékistan entend contribuer, apprendre et coopérer, et souhaite que toutes les réformes soient guidées par les droits humains et les intérêts de l'humanité.

M. Mischo souligne que dans le contexte actuel marqué par des tensions géopolitiques et des crises concomitantes, les gouvernements doivent faire face à l'incertitude croissante en réaffirmant les valeurs démocratiques et en bâtissant un avenir plus juste, plus inclusif et plus durable. Il conteste la dichotomie erronée établie entre l'économie et les droits humains et affirme que les droits économiques et sociaux, tels que l'accès à l'éducation, au logement, aux soins de santé et à la protection sociale, doivent servir de fil conducteur à l'organisation des économies. Le Luxembourg est profondément attaché au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable (ODD). L'orateur rappelle le rôle essentiel de l'économie sociale et de ses divers acteurs dans la promotion de la justice, de la durabilité et de l'inclusion. Les entrepreneurs sociaux favorisent l'emploi des groupes marginalisés, proposent des solutions financièrement accessibles en matière de services essentiels et participent à la réduction de la discrimination sous toutes ses formes tout en faisant progresser la responsabilité environnementale. À l'approche du Sommet mondial pour le développement social prévu en novembre 2025, et au titre de la contribution concrète aux objectifs en matière de justice sociale et des droits humains, l'orateur mentionne l'initiative prise par le Luxembourg d'organiser le premier Sommet mondial des gouvernements consacré à l'innovation sociale. Cet événement, qui s'est tenu en avril, a rassemblé des représentants d'une cinquantaine de pays, d'organisations multilatérales et des acteurs privés dans le but de réfléchir aux cadres juridiques et stratégiques, au financement, à la mesure de l'impact et aux partenariats susceptibles de renforcer le rôle de l'innovation sociale à l'échelle internationale. Le sommet s'est achevé par l'adoption de la Déclaration de Luxembourg, qui énonce les priorités communes pour ancrer l'innovation sociale dans les politiques publiques et l'action multilatérale. Dix-sept pays ont approuvé la déclaration et l'orateur encourage d'autres pays à agir de même pour faire avancer l'économie des droits humains.

M. Bosoni fait observer que le monde du travail connaît une profonde mutation sous l'effet de l'évolution rapide des technologies, de la crise climatique, de la transition démographique et des tensions géopolitiques. Ces changements risquent fortement de creuser les inégalités, mais ils ouvrent aussi de nouvelles perspectives, à condition qu'ils soient traités dans le cadre d'une politique et d'un dialogue social efficaces. Il rappelle que le Chili adhère à la cause de la justice sociale défendue par le Directeur général du BIT et met en avant les efforts entrepris par le pays pour bâtir un modèle de développement centré sur le travail décent. Grâce au dialogue social et au tripartisme, le Chili a mis en œuvre des réformes du travail attendues de longue date, qui visent à augmenter les revenus, à réduire le temps de travail et à renforcer l'autonomie économique des femmes. L'orateur ajoute que la politique publique concernant le soin et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée favorise la coresponsabilité par la reconnaissance, la redistribution et la réduction du travail du soin non rémunéré. Il s'agit là d'une étape essentielle vers l'intégration d'un plus grand nombre de femmes dans le monde du travail et le renforcement de la démocratie. Les politiques sur

l'égalité des genres, loin d'être distinctes des objectifs en matière de travail, sont indissociables de ces derniers, et s'inscrivent dans une vision plus large de la justice sociale. Il plaide pour un nouveau modèle de développement fondé sur l'inclusion, les droits humains et le travail décent. Réaffirmant l'engagement pris par le Chili de promouvoir l'économie des droits humains, il voit dans le deuxième Sommet mondial pour le développement social l'occasion de poursuivre la coopération mondiale en vue de façonner un avenir du travail juste et démocratique, un effort auquel son pays entend contribuer.

M. Mwandime, qui représente le Kenya en tant que partenaire de coordination, attire l'attention sur le rôle joué par la Coalition pour faire de la justice sociale non plus un principe mais un moyen d'action collectif, en soulignant que l'économie des droits humains constitue un moyen indispensable d'intégrer les droits de l'homme et les droits du travail dans les politiques économiques et sociales. Les droits humains, qui sont des droits universels, et les droits des travailleurs, qui garantissent la dignité et l'équité sur le lieu de travail, sont indispensables à l'avènement de sociétés justes et résilientes. Malgré les progrès accomplis, l'orateur est conscient que certains problèmes persistent, tels que l'exploitation au travail, les conditions de travail dangereuses et l'exclusion des groupes vulnérables de toute protection. Citant la Constitution du Kenya et les dispositions expresses qu'elle contient en matière de droits humains, il fait observer que des réformes du droit du travail sont en cours et que le Kenya est un pays pionnier de l'Alliance 8.7, doté d'une feuille de route nationale pour l'élimination du travail des enfants et des abus y afférents qui sert de cadre à la contribution nationale. En conclusion, il prône la poursuite de la collaboration afin que les idéaux communs se traduisent par des progrès tangibles.

M^{me} Martins fait part de la fierté du Brésil d'avoir coorganisé la Coalition et réaffirme la volonté du pays d'inscrire la dignité et la justice au cœur de ses choix économiques. Rappelant que le PIB ne devrait pas être le seul critère pour mesurer le progrès, elle se félicite de la création du groupe d'experts de haut niveau du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les nouveaux indicateurs et souligne la nécessité de repenser le sens à donner à la réussite, un objectif que partage pleinement le Brésil. Elle attire l'attention sur l'importance accordée par le Président Lula à la justice sociale, notant que la présidence brésilienne du G20 a donné la priorité à la croissance inclusive, au droit à la nutrition et à la lutte contre la pauvreté et la faim, autant de contributions importantes aux travaux concernant l'économie des droits humains. L'oratrice dit combien il importe de se doter de politiques ambitieuses pour faire face à l'évolution du monde du travail et promouvoir la durabilité à travers des programmes sociaux, la production artisanale et les économies locales. En guise de conclusion, elle cite l'ancien Président Mujica pour rappeler que les décisions économiques doivent reposer sur le respect de la vie, de la liberté et de la paix.

M^{me} Faciabén rappelle que la Confédération syndicale de commissions ouvrières (CCOO) fut l'une des premières organisations syndicales à rejoindre la Coalition, signe de sa profonde confiance dans le multilatéralisme et le modèle tripartite de l'OIT, qui place le dialogue social au premier plan et le monde du travail au cœur de la réalisation de la justice sociale. Elle souligne que les syndicats sont des acteurs essentiels de la construction de l'économie des droits humains, fondée sur l'équité, la redistribution des richesses et le bien-être des personnes – une économie qui refuse de considérer le travail comme une marchandise. Elle ajoute qu'une véritable économie des droits humains doit placer le travail décent au centre de ses préoccupations – non seulement l'emploi, mais aussi le travail avec une rémunération équitable, la sécurité, la protection sociale et la liberté syndicale, y compris le droit de grève. Elle prend l'exemple de l'Espagne, qui prouve que la croissance économique et les droits des travailleurs sont compatibles dès lors qu'ils reposent sur le dialogue social. Elle met en avant

le fait que seule la participation des syndicats peut garantir le respect des droits et des normes environnementales dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. En conclusion, l'oratrice dit que les travailleurs organisés sont prêts à faire évoluer l'économie et à contribuer à l'édification de sociétés plus justes et plus démocratiques, en participant activement à la mise en œuvre des droits humains et des droits des travailleurs connexes.

M. Ghariani considère que l'économie des droits humains est un thème d'une importance fondamentale. Pour réaliser ces droits, il est essentiel de faire en sorte que le travail soit productif et décent, au sens des définitions de l'ONU et l'OIT. Il faut également permettre aux entreprises de jouer leur rôle moteur dans la création d'emplois en instaurant un environnement propice à cette fin, au moyen de politiques publiques efficaces dans des domaines comme les transports, les infrastructures et les systèmes de protection sociale. La réalisation des droits liés au travail est conditionnée non seulement par la productivité des entreprises, mais également par l'action de l'État, qui doit notamment mettre en place des politiques salariales tenant compte à la fois de la croissance économique et de l'inflation. Il importe – tout particulièrement pour le Sud global – de définir un nouveau contrat social mondial fondé sur la confiance, en menant à bien des réformes du secteur public qui rétabliront la confiance entre les citoyens, les administrations et les entreprises. Il importe également de reconnaître la valeur du travail, contribution convertible et mesurable au bien-être qu'il convient de mettre en lien avec des objectifs plus larges tels que l'éducation, le logement et la mobilité sociale. Pour concrétiser ces ambitions, il est indispensable de mettre en œuvre des politiques économiques et sociales solides et d'utiliser les ressources publiques avec efficacité.

M^{me} Sepúlveda souligne qu'il est urgent de passer à une économie fondée sur les droits humains face aux crises mondiales de plus en plus graves que représentent le creusement des inégalités, l'augmentation de la pauvreté, l'accroissement de la dette et la non-réalisation des objectifs climatiques. Les structures économiques actuelles sont défaillantes et l'idée selon laquelle la croissance peut résoudre tous les problèmes est erronée. La déconnexion entre les politiques économiques et les droits humains n'est pas inévitable et résulte au contraire de choix délibérés. Une économie des droits humains placerait les personnes et la planète au centre de toutes les décisions économiques, budgétaires et d'investissement, en prenant appui sur les obligations qui incombent déjà aux États en matière de droits humains. Afin de contribuer aux discussions, l'oratrice expose cinq principes clés qui fondent l'économie des droits humains et guident le travail de son institut: investir dans le développement humain; réduire les inégalités; promouvoir une économie juste et durable; soutenir de nouveaux modèles tels que l'économie sociale et solidaire; aller au-delà du PIB pour se focaliser davantage sur la dignité et le bien-être. Dans la perspective du deuxième Sommet mondial pour le développement social qui se tiendra prochainement, l'oratrice formule des recommandations sur les politiques à suivre, notamment en matière de protection sociale universelle, de salaires équitables, d'accès aux services publics essentiels et de développement durable. L'économie des droits humains n'est pas seulement un choix possible, mais une voie nécessaire vers un avenir plus inclusif, plus résilient et plus juste.

M^{me} Quiñones rappelle que les économistes féministes et les défenseurs de l'égalité des genres préconisent depuis longtemps l'intégration des droits humains dans les systèmes économiques. À bien des égards, les modèles économiques dominants ne permettent pas de promouvoir la dignité et l'égalité des genres, aggravant au contraire l'exclusion, les inégalités et les pratiques non durables. L'oratrice appelle de ses vœux un changement de paradigme en faveur d'une économie fondée sur l'égalité des genres et les obligations internationales en matière de droits humains, qui constituent de puissants outils de plaidoyer et de réforme en

faveur d'un développement inclusif. Elle insiste sur l'importance de l'égalité réelle, qui ne se limite pas à une simple reconnaissance juridique, mais passe également par la redistribution effective des ressources sur la base de politiques fondées sur les droits. Les États doivent aligner leur législation, leurs budgets et leurs politiques sur leurs obligations en matière de droits humains, notamment en intégrant les questions de genre dans la budgétisation et en appliquant des politiques budgétaires et industrielles anticycliques pour favoriser une croissance équitable du point de vue du genre. Ne pas agir dans ce sens n'est pas simplement mal avisé: c'est une violation des droits humains. ONU-Femmes mène une action de premier plan pour inscrire la problématique de l'égalité des genres dans le cadre des droits humains; l'oratrice cite à titre d'exemple l'Engagement de Buenos Aires adopté en 2022, feuille de route historique qui vise à faire des soins un bien public et à promouvoir un développement favorisant l'égalité de genre. ONU-Femmes participe activement à la Coalition mondiale pour la justice sociale, en tirant parti des partenariats noués avec l'OIT et le HCDH dans le cadre de la Coalition internationale pour l'égalité salariale (EPIC) et de l'Accélérateur mondial.

M^{me} Mesiäislehto réaffirme le soutien sans faille de la Finlande à la Coalition et dit que l'économie des droits humains a beaucoup en commun avec le modèle de l'économie du bien-être, que l'Institut finlandais pour la santé et le bien-être a contribué à mettre au point. Ce modèle intègre la justice sociale et la durabilité écologique dans l'élaboration des politiques économiques et va au-delà de l'objectif du PIB pour promouvoir la santé, l'éducation, le travail décent, l'égalité des genres et l'équité intergénérationnelle. Il s'agit ainsi d'une contribution utile à l'économie des droits humains. Pour mettre en œuvre ce modèle, son pays élabore notamment un cadre de gouvernance destiné à faciliter la prise de décisions et à promouvoir la durabilité, de nouveaux indicateurs du bien-être et, au niveau municipal, un processus de budgétisation participatif. Ces outils visent à faciliter l'élaboration de politiques équitables, inclusives et tournées vers l'avenir. L'économie des droits humains vient renforcer ce travail en le fondant sur des engagements juridiques. La Finlande est prête à contribuer au travail de la Coalition et aux discussions mondiales dans ce domaine, notamment au prochain Sommet social mondial.

M. Kumar exprime son soutien à l'initiative en faveur de l'économie des droits humains, qui est un projet ambitieux, axé sur l'action et nécessaire de toute urgence. S'exprimant au nom de l'Alliance coopérative internationale et plus largement des acteurs qui promeuvent l'économie sociale et solidaire, il souligne qu'il est essentiel de passer d'un modèle axé sur la maximisation des profits à une économie fondée sur les droits humains pour lutter contre les inégalités, l'exclusion et la dégradation de l'environnement. Le Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté a préconisé une transition vers la post-croissance et estimé que celle-ci passait avant tout par l'économie sociale et solidaire, qui repose sur les coopératives, les mutuelles, les associations et les entreprises sociales. Les valeurs de l'économie sociale et solidaire sont ancrées dans le patrimoine culturel de l'humanité, et l'OIT et l'ONU ont récemment reconnu le rôle de cette économie dans la promotion du travail décent, de la justice sociale, de la durabilité environnementale et des droits humains. À l'occasion de l'Année internationale des coopératives (2025), l'orateur exhorte les gouvernements à investir dans les initiatives de l'économie sociale et solidaire et à les rendre possibles, de façon à soutenir en particulier l'économie du soin, la transition de l'informalité vers la formalité, les transitions écologiques et l'inclusion numérique. Pour conclure, l'orateur souligne qu'il importe de maintenir les liens de partenariat et réaffirme que l'Alliance coopérative internationale est résolue à faire progresser la justice sociale et à bâtir une économie fondée sur les droits humains qui soit porteuse d'une paix durable, ainsi qu'à contribuer activement à l'initiative de la Coalition.

Dialogue thématique interactif – Moteur du changement: L'IA au service de l'impact social

Co-organisateurs

- Celeste Drake, Directrice générale adjointe, BIT
- Bilel Jamoussi, directeur adjoint, chef du Département des commissions d'étude et des stratégies, Bureau de la normalisation, Union internationale des télécommunications (UIT)

Intervenants

- Younes Sekkouri, ministre de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences, Maroc
- Anousheh Karvar, déléguée du gouvernement français auprès de l'OIT
- Arne Franke, directeur, Confédération des associations d'employeurs d'Allemagne (BDA)
- Jesse Wilderman, directeur, UNI Global Union
- Nicolás Ratto, ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, Chili
- Maximilian Schneider, ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales, Allemagne
- Marek Troszyński, Institut de recherche national (NASK), Pologne
- Oliver Röpke, président, Comité économique et social européen (CESE)
- Javier Elkin, coordinateur du programme de santé numérique, Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Ce dialogue thématique a réuni plus d'une cinquantaine de participants, qui ont débattu des moyens à mettre en œuvre pour mettre l'IA au service de la justice sociale et du travail décent, en mettant l'accent sur la nécessité de promouvoir la responsabilité collective, la mise en place de cadres éthiques et l'innovation inclusive.

M^{me} Drake ouvre le dialogue interactif en soulignant que l'intelligence artificielle (IA), dont on continue de craindre qu'elle détruise des emplois, devrait vraisemblablement redéfinir les tâches plutôt que supprimer les fonctions. Elle prône un recentrage sur la qualité des emplois et l'inclusion, en indiquant qu'il faut s'efforcer de produire des données régulièrement et de faire évoluer les politiques, et en invitant les gouvernements, les employeurs et les travailleurs à s'impliquer à cet égard.

M. Jamoussi insiste sur le rôle des normes techniques mondiales pour bâtir une IA fiable et sûre. Il fait observer que, pour réaliser des avancées inclusives, il est indispensable de doter tous les acteurs concernés – des législateurs aux travailleurs de première ligne – des compétences nécessaires en vue d'une participation constructive au développement et à la gouvernance de l'IA.

M^{me} Karvar présente l'un des projets prévus dans le cadre des interventions clés de la Coalition concernant l'IA au service de l'impact social, à savoir le Réseau des observatoires sur l'IA et le travail, nouvelle plateforme multilatérale qui doit permettre de coordonner les activités de recherche, de diffuser des données et de coordonner les politiques des différents pays. L'oratrice invite d'autres participants à rejoindre ce réseau.

M. Sekkouri souligne que l'IA entraîne une évolution du rapport entre la vie professionnelle et la vie privée. Il anticipe une expansion de l'emploi indépendant et des entreprises agiles et préconise la mise en place de législations souples et d'une gouvernance à l'échelle mondiale, pour faire en sorte que l'IA serve les intérêts des économies en développement et aide les jeunes travailleurs.

Au cours de la séance, trois groupes thématiques modérés par des experts se sont penchés sur des domaines prioritaires. Une table ronde consacrée aux solutions reposant sur l'IA a réuni **MM. Schneider, Ratto** et **Elkin**. Ceux-ci ont présenté des exemples d'utilisation de l'IA dans le domaine de la gestion des ressources humaines et des services de l'emploi, en vue de contribuer aux travaux de la Coalition. Parmi les principaux points à retenir de leur intervention figure la nécessité de renforcer les dispositifs d'apprentissage par les pairs et la protection en cas de flux transfrontières de données, pour éviter des lacunes dans la réglementation. Le groupe consacré au dialogue social, qui était modéré par **MM. Franke, Wilderman** et **Röpke**, s'est concentré sur la gestion algorithmique et la nécessité de renforcer les mécanismes de négociation collective dans les environnements faisant appel aux outils numériques. Le besoin urgent de transparence et de protection des travailleurs – notamment dans les chaînes d'approvisionnement – a été souligné. La discussion sur les données factuelles et l'impact, modérée par **M. Troszyński** et **M^{me} Trino**, a mis en évidence les déficits existants en matière de comparabilité des données entre pays. Il y a aussi été question de programmes pilotes destinés à promouvoir l'inclusivité et l'élaboration de politiques selon des modalités itératives, qui portaient sur le thème de l'IA dans l'éducation ou de l'IA pour tous, par exemple.

Au cours des discussions, les participants ont appelé à harmoniser les dispositions relatives à la responsabilité juridique au niveau mondial, à renforcer les moyens de partage des connaissances et à investir dans le renforcement des capacités pour favoriser l'inclusivité de l'IA. À l'issue de la séance, les participants ont pris l'engagement commun de faire en sorte que l'IA constitue un moteur de développement équitable, fondé sur le dialogue social et sur une gouvernance éthique.

Clôture officielle ⁷

- Allocution de M. Gilbert F. Houngbo, Directeur général du BIT, coprésident du groupe de coordination
- Allocution de M. Luiz Marinho, ministre du Travail du Brésil, coprésident du groupe de coordination

Le Président de la Conférence se félicite de la richesse des discussions thématiques qui ont eu lieu au cours de la journée et annonce que la session se conclura par les remarques finales de deux éminents dirigeants. Il remercie tous les participants pour leur engagement, et se réjouit de pouvoir clôturer officiellement le forum sous le signe de l'unité et de l'ouverture vers l'avenir.

M. Houngbo se félicite du taux de participation élevé et de la vivacité des débats qui ont marqué le forum tout au long de la journée, preuves à ses yeux d'un engagement mondial croissant en faveur de la justice sociale. Il souligne à cet égard le rôle unique, à la fois unificateur et pragmatique, que joue la Coalition en rassemblant des partenaires de tous les secteurs et de toutes les régions. À partir d'exemples pris dans les pays – des réformes institutionnelles adoptées au Chili aux engagements de Malte et de Chypre –, il rappelle que la première fonction de la Coalition est d'offrir un espace d'apprentissage collectif et il remercie le groupe de coordination pour les initiatives qu'il déploie en vue d'amplifier et d'harmoniser les actions des partenaires. Selon lui, tout l'enjeu réside dans l'obtention de résultats concrets sur le terrain. Lutter contre les inégalités et pour l'universalité des chances est un combat qu'il ne faut pas cantonner à la sphère politique mais inscrire systématiquement au cœur de toute stratégie de croissance durable. La Coalition, dit-il en conclusion, est un outil essentiel pour faire le lien entre la connaissance et l'action en vue de bâtir des sociétés plus justes et plus inclusives.

M. Marinho livre un message plein de gratitude et d'optimisme dans ses remarques conclusives. Il fait l'éloge de la Coalition en la décrivant comme un mouvement dynamique et diversifié qui a réussi à mobiliser plus de 370 partenaires autour de priorités communes. À cet égard, il rappelle la vision du Président Lula selon lequel un leadership collectif est essentiel pour transformer la société, et souligne le pouvoir que peut donner la coopération, comme en témoigne le forum – du dialogue social aux réformes économiques centrées sur l'humain. À l'avenir, M. Marinho estime qu'il faudra s'efforcer de mieux aligner les 14 interventions clés de la Coalition et appelle à plus de cohérence et d'efficacité dans les contributions des partenaires. Deux grandes étapes se profilent à l'horizon: le Sommet mondial pour le développement social 2025 qui aura lieu au Qatar et la Conférence de Belém sur les changements climatiques (COP30) au Brésil. Cette conférence, à laquelle l'orateur invite officiellement tous les participants, sera une occasion unique d'articuler les enjeux de la durabilité environnementale avec ceux du travail décent, de la protection sociale et de l'inclusion productive. M. Marinho conclut son intervention en soulignant combien il est fondamental de répartir équitablement les richesses et de défendre la démocratie pour promouvoir un développement juste et inclusif.

⁷ Lien vers l'enregistrement vidéo de la session: [ILO Live – Session de clôture du Forum annuel](#).